



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS (R.P.Q.S.)

Année 2024

Rédaction du rapport assurée par le service Gestion des déchets, sous la direction de Madame Alice BECKERT, Directrice Générale Adjoint – Pôle environnement.

Rapport présenté par Monsieur Vincent ALLEVAR, 1^{er} Vice Président délégué à l'environnement, aux relations institutionnelles et au centre aqualudique, en Conseil communautaire le 17 juin 2025.

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
A la disposition du public de DLVAgglo et des collectivités adhérentes*

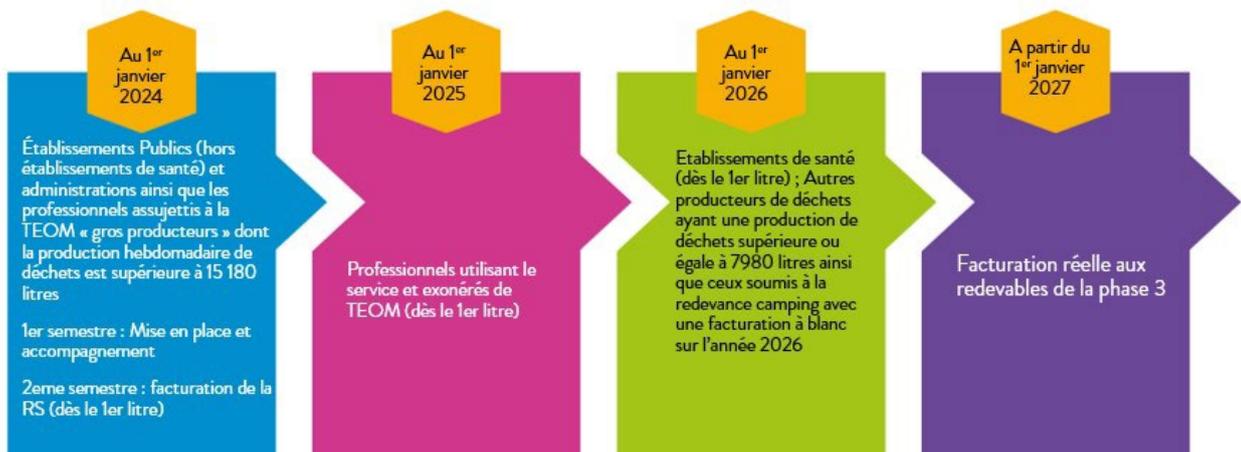
LE TERRITOIRE	3
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale 4 ▪ A retenir de 2024 4 ▪ La gestion des déchets sur le territoire communautaire 6 ▪ L'organisation du service gestion des déchets 7 ▪ Les missions du service gestion des déchets 8 	
LA PREVENTION	14
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan annuel prévention – PLPDMA 2024 Global 17 	
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	28
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ordures ménagères résiduelles 29 ▪ Tri sélectif 37 ▪ Encombrants en porte à porte et textiles 41 	
LES DECHETERIES	43
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Focus 2024 44 ▪ Le contrôle d'accès 46 ▪ Les zones de réemploi 48 ▪ Présentation 52 ▪ Les tonnages collectés en déchèterie 53 ▪ Les coûts des déchèteries 55 ▪ Les déchets verts 59 	
BILAN FINANCIER	60
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le coût du service Gestion des Déchets - DEPENSES 61 ▪ Le coût du service Gestion des Déchets - RECETTES 62 ▪ Le coût du service Gestion des Déchets pour 2024 64 	
GLOSSAIRE	65
ANNEXES	67

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.

À RETENIR DE 2024

- Mise en place du **1^{er} volet de la Redevance Spéciale** approuvé en Conseil Communautaire du 14 novembre 2023 :



- Lancement de l'étude préalable pour l'instauration de la **Tarifcation Incitative (TI)**.
- Février 2024, mise en place du **paiement des professionnels en déchèterie** approuvé en conseil communautaire du 14 novembre 2023.
- 9 juillet 2024 approbation du **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** comprenant 7 axes et 55 actions.
- 1^{er} septembre 2024 **retrait de DLVAgglo du SYDEVOM 04** suite à la Délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023.
- Scission et renouvellement de **marché de collecte et traitement** en 3 marchés distincts :
 - Marché de collecte des déchets ménagers,
 - Marché de tri, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés,
 - Marché de gestion des déchets occasionnels.
- Suite au renouvellement des marchés publics de collecte et de traitement, de la sortie du SYDEVOM 04, mise en place d'une **nouvelle organisation du Service de Gestion des Déchets** à compter du 1^{er} septembre 2024 et travail sur le **nouvel organigramme du service** (effectif au 1^{er} janvier 2025) notamment au cours du 2^{ème} séminaire du service du 13 avril 2024 :
 - Reprise en régie du broyage des déchets verts,
 - Définition d'un secteur « collecte en régie » et d'un secteur « collecte en prestataire »,
 - Reprise en régie les hauts de quai des déchèteries sauf Manosque (en prestataire),
 - Collecte des cartons en régie sauf pour la commune de Manosque.
- Passage en point « **tous flux / tout Point d'Apport Volontaire** » pour les communes :
 - D'Esparron de Verdon,
 - Le Castellet,
 - Puimichel,

- Entrevennes,
- Quartiers de bourgs volontaires (Valensole, Manosque, Oraison, Vinon-sur-Verdon).

- Réalisation de **caractérisations** des OMR et des bennes à encombrants en déchèterie.

- Déploiement de 3 nouvelles zones de réemploi dans les déchèteries du territoire suite aux résultats concluants des 2 zones installées à Oraison et Villeneuve :
 - Gréoux les Bains,
 - Vinon-sur-Verdon,
 - Valensole.

- Passage en **bi-flux ou multimatériaux** le 1^{er} novembre 2024 : le papier est trié dans le même contenant que les emballages.

- **Nouveau Guide du Tri** : Distribution de **29 587** guides du tri dans toutes les boites aux lettres de DLVAgglo.

- Installation de **13 composteurs partagés**, mise à disposition de **499 composteurs individuels** et **3 lombricomposteurs**.

- Travaux sur les **déchèteries de Valensole et Manosque**.

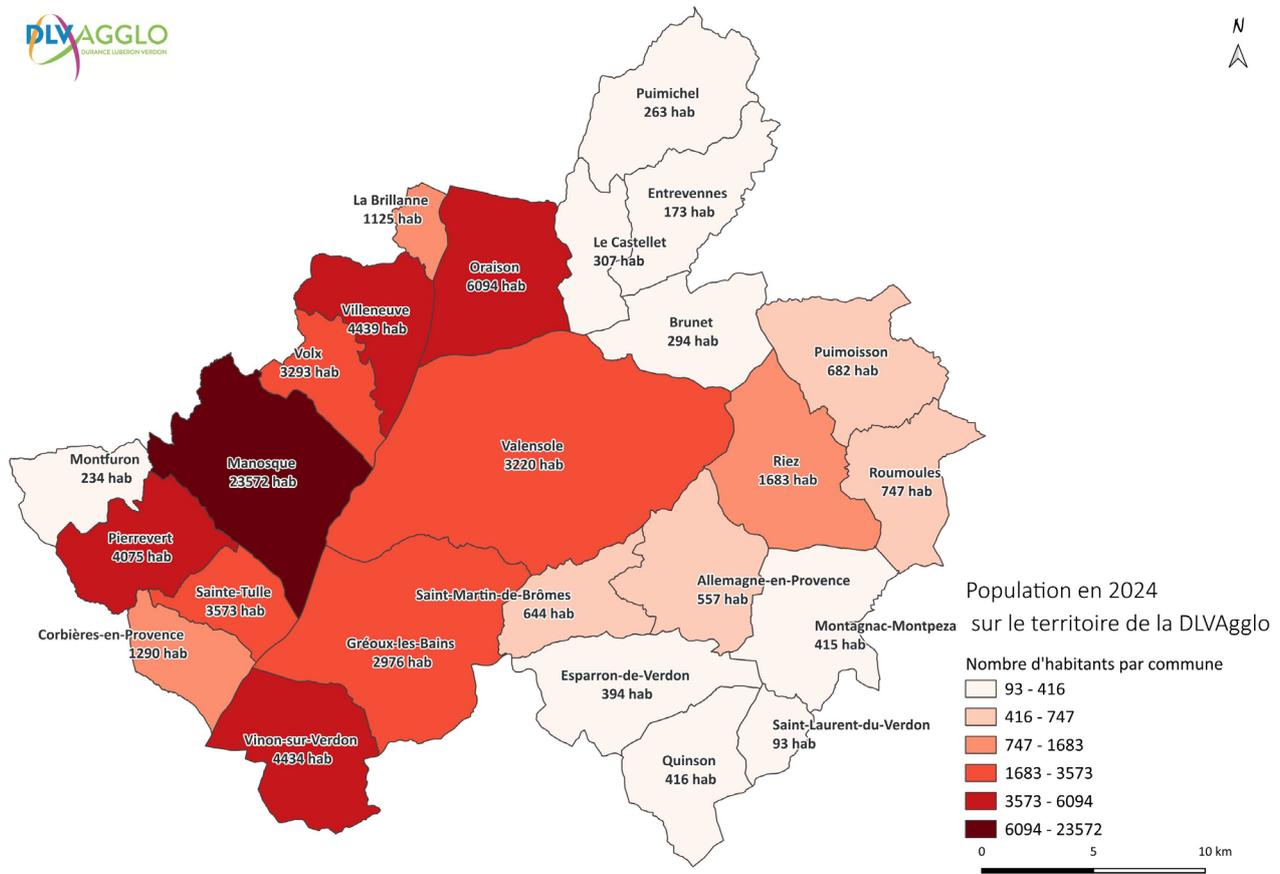
- Prévention et sensibilisation :
 - Vote et mise en œuvre du PLPDMA,
 - **107** interventions scolaires,
 - 2280 enfants sensibilisés,
 - 64 établissements :
 - 19 maternelles,
 - 30 élémentaires,
 - 9 collèges,
 - 4 lycée,
 - 2 sup'.

LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2024, les 25 communes qui composent DLVAgglo sont concernées par la gestion des déchets.

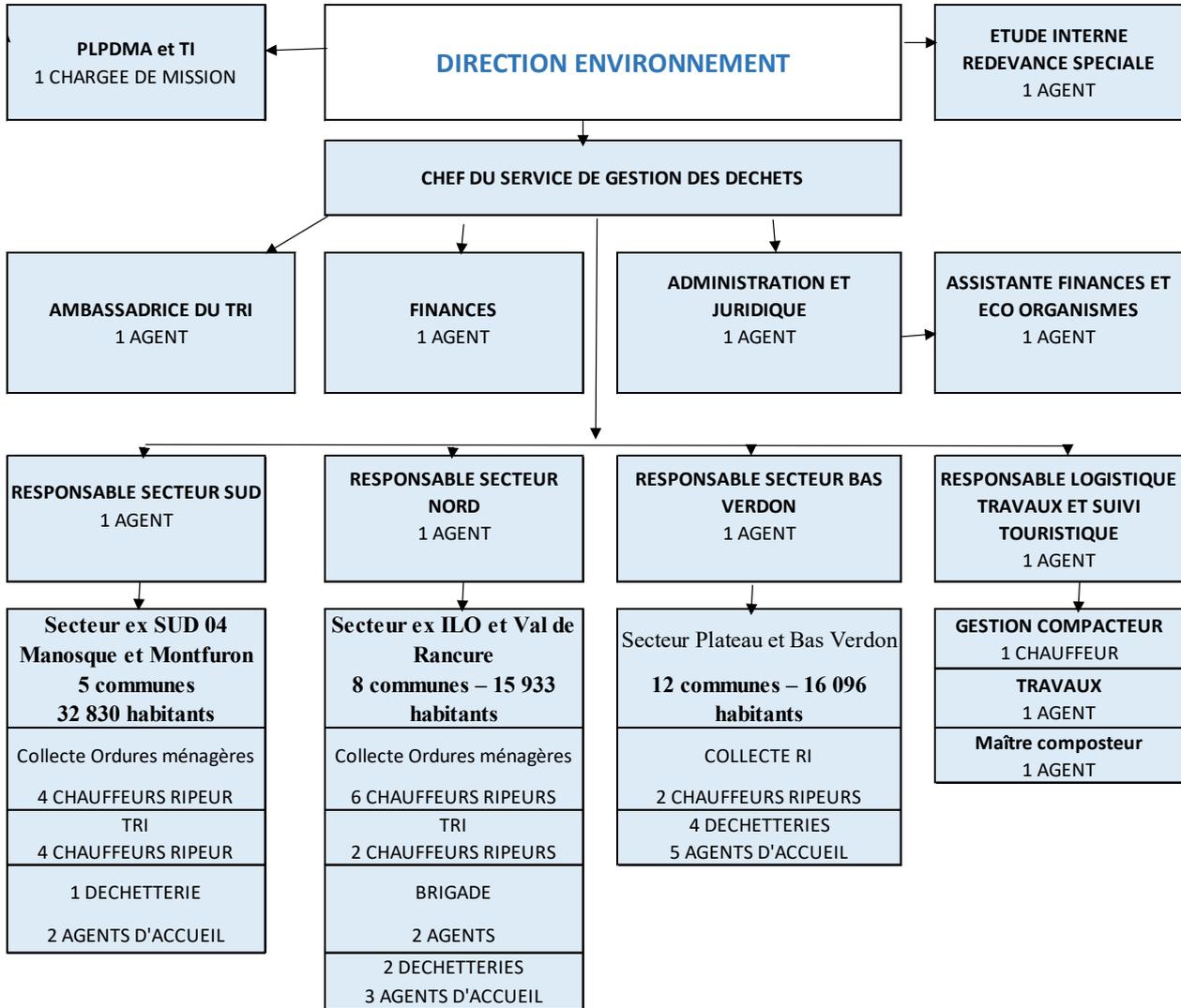
La communauté d'agglomération couvre 880 km², avec une population de **64 993 habitants**.

Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVAgglo avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population totale de chaque commune, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1^{er} janvier 2021).

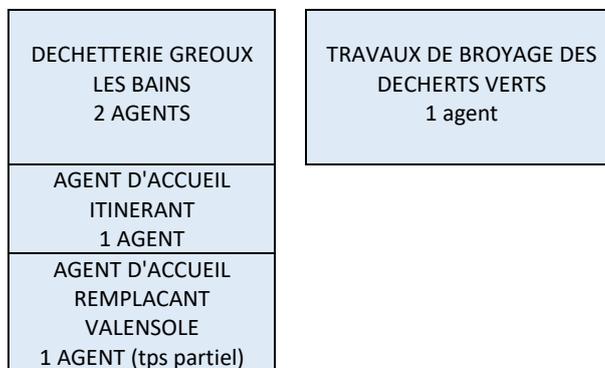


©SIT DLVAgglo - 14/03/2025 - Carte réalisée sous QGIS 3.40.3, projection Lambert 93 - EPSG:2154. Données INSEE 2024 - Limites administratives BD TOPO 2022. Méthode de discrétisation Jenks.

L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS



Au 1^{er} septembre 2024



Le service est composé de :

Jusqu'au 31 août 2024 :

- 44 agents permanents dont 4 CDD pour remplacer les 4 agents en maladie et 7 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre et 15 jours en décembre (soit 11 mois en équivalent « temps plein »).
- 1 Chargée de mission pour la mise en place et le suivi du PLPDMA et la TI.
- 1 maître composteur pour le déploiement de tous les projets autour du compostage.
- 1 agent relevant de la direction des Finances, mis à disposition du service à hauteur de 50% chargé de la mise en place de la redevance spéciale dont le déploiement est programmé jusqu'en 2027.

- 1 agent relevant du service communication mis à disposition à 50 %.

A compter du 1^{er} septembre se sont ajoutés :

- 1 agent d'accueil en déchèterie itinérant,
- 2 agents d'accueil en déchèterie pour la déchèterie de Gréoux les Bains (jusqu'alors en prestataire),
- 1 agent d'accueil à temps partiel (samedis et vacances) pour la déchèterie de Valensole,
- 1 agent polyvalent pour le broyage des déchets verts en régie et le soutien aux opérations de compostage.

Soit 49 agents et 2 mis à disposition.

LES MISSIONS DU SERVICE GESTION DES DECHETS



Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets des ménages des communes de DLVAgglo. Il fait partie de la « Direction Environnement », installée au 1059 Zone Saint Maurice à côté du Pôle Technique de la ville de Manosque.

Ces missions impliquent notamment :

- Les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables ;
- La gestion des contenants associés ;
- Le traitement et la valorisation de ces flux ;
- La gestion des déchèteries du territoire ;
- La prévention.

Suite à l'étude d'optimisation et harmonisation du service avec l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des bio déchets, réalisée en 2021/2022, des pistes d'amélioration ont été proposées avec notamment la sortie du SYDEVOM 04. DLVAgglo a quitté le syndicat le 1^{er} septembre 2024 et a modifié son organisation suite à ce retrait.

Aussi, pour 2024 l'organisation des collectes et traitements s'articule comme suit :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2024 :

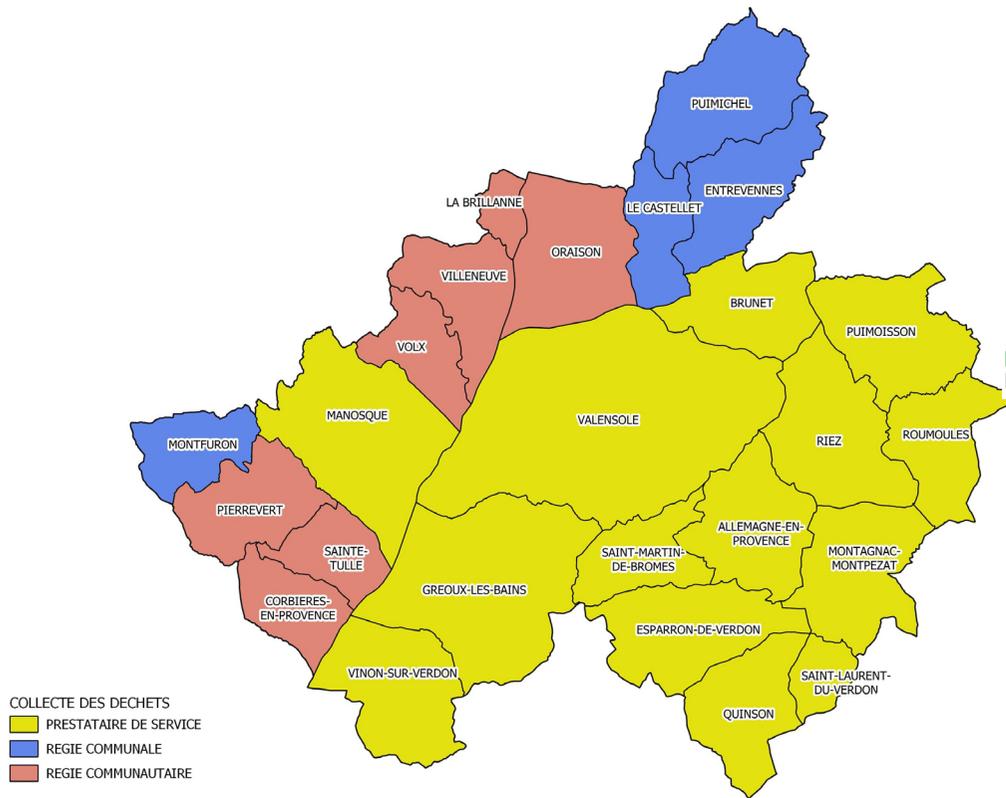
- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services (marchés publics),
- Par adhésion au SYDEVOM 04 (Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires.

Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.

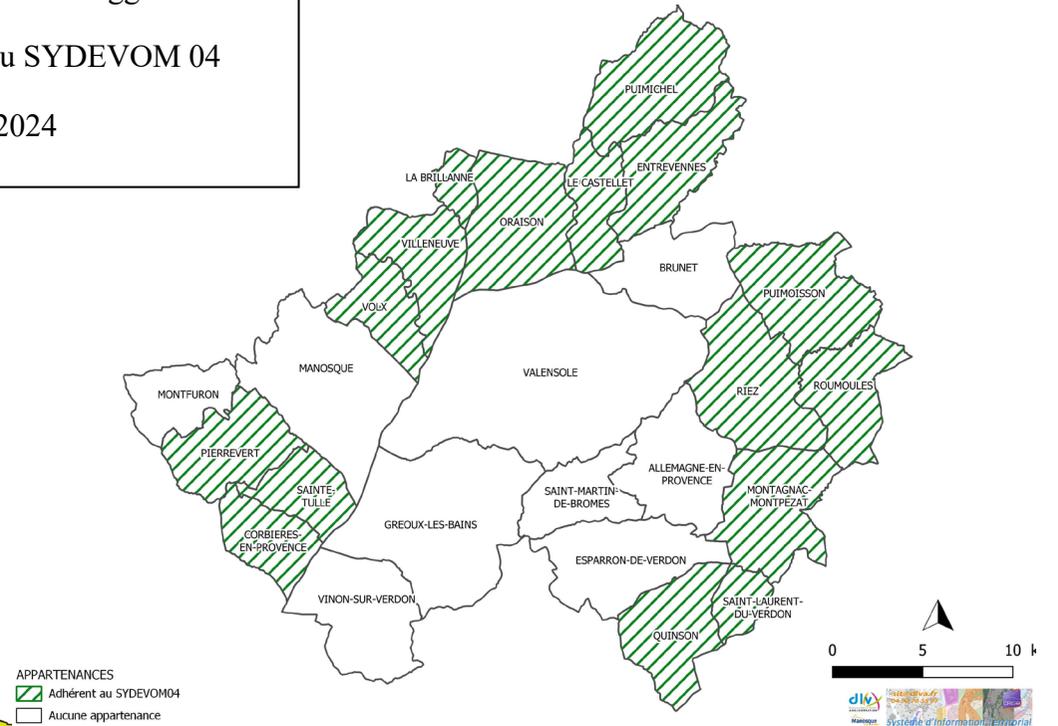


La sortie du SYDEVOM 04 favorisera l'harmonisation des modes de fonctionnement et de traitement sur l'intégralité du territoire.

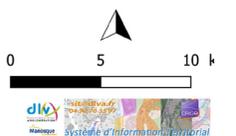
Situation des communes de DLV Agglo
Organisation et appartenance au SYDEVOM 04
Jusqu'au 31 août 2024



COLLECTE DES DECHETS
■ PRESTATAIRE DE SERVICE
■ REGIE COMMUNALE
■ REGIE COMMUNAUTAIRE



APPARTENANCES
▨ Adhérent au SYDEVOM04
□ Aucune appartenance



GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

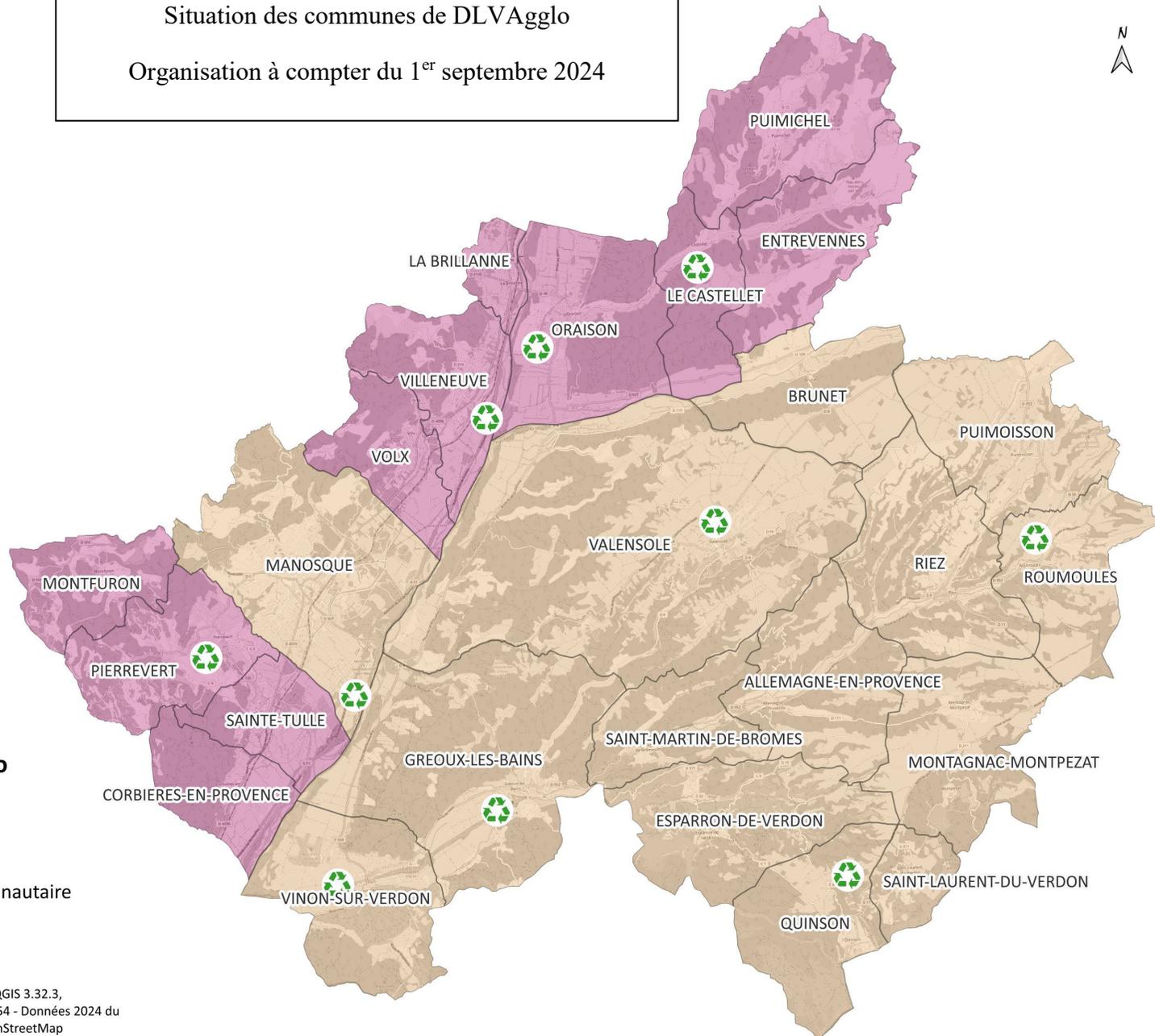
SERVICES	Allemagne en Provence – Brunet – Esparron de Verdon - Gréoux les Bains – Manosque – Montfuron – St Martin de Brômes – Valensole – Vinon-sur-Verdon	La Brillanne – Le Castellet – Entrevennes – Oraison – Puimichel – Villeneuve - Volx	Montagnac Montpezat – Puimoisson - Quinson - Riez – Roumoules – Saint Laurent du Verdon	Corbières – Pierrevert – Sainte Tulle
Collecte des ordures menagères	PRESTATAIRE / REGIE	PRESTATAIRE / REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
Collecte des cartons	PRESTATAIRE / REGIE	REGIE	PRESTATAIRE / REGIE	REGIE
Collecte des encombrants	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
Collecte des emballages	PRESTATAIRE	REGIE/SYDEVOM /PRESTATAIRE	SYDEVOM	REGIE/PRESTATAIRE
Collecte des papiers	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	REGIE
Collecte du verre	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
Collecte des textiles	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
Enfouissement des om	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM
Traitement tri selectif	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM
Gardiennage déchetteries	PRESTATAIRE/REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
Mad matériel en déchetteries	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
Rotation des benes	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
Traitement des déchets de déchetteries	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

A compter du 1^{er} septembre, 2 secteurs : 2 fonctionnements de collecte et de traitement :

- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services (marchés publics),



Situation des communes de DLV Agglo
Organisation à compter du 1^{er} septembre 2024



Collecte des déchets sur le territoire DLV Agglo

- Déchetteries
- Collecte en Prestataire
- Collecte en Régie Communautaire

0 5 km

GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

SERVICES	Allemagne en Provence – Brunet – Esparron de Verdon - Gréoux les Bains – Manosque – Montfuron – St Martin de Brômes – Valensole – Vinon-sur-Verdon	La Brillanne – Le Castellet – Entrevennes – Oraison – Puimichel – Villeneuve - Volx	Montagnac Montpezat – Puimoisson - Quinson - Riez – Roumoules – Saint Laurent du Verdon	Corbières – Pierrevert – Sainte Tulle
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE / REGIE*	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE** / REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMBALLAGES/PAPIER	PRESTATAIRE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE**/REGIE ***	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

* Sauf Montfuron
Collecte en régie communale

** Sauf Manosque
Collecte en prestataire

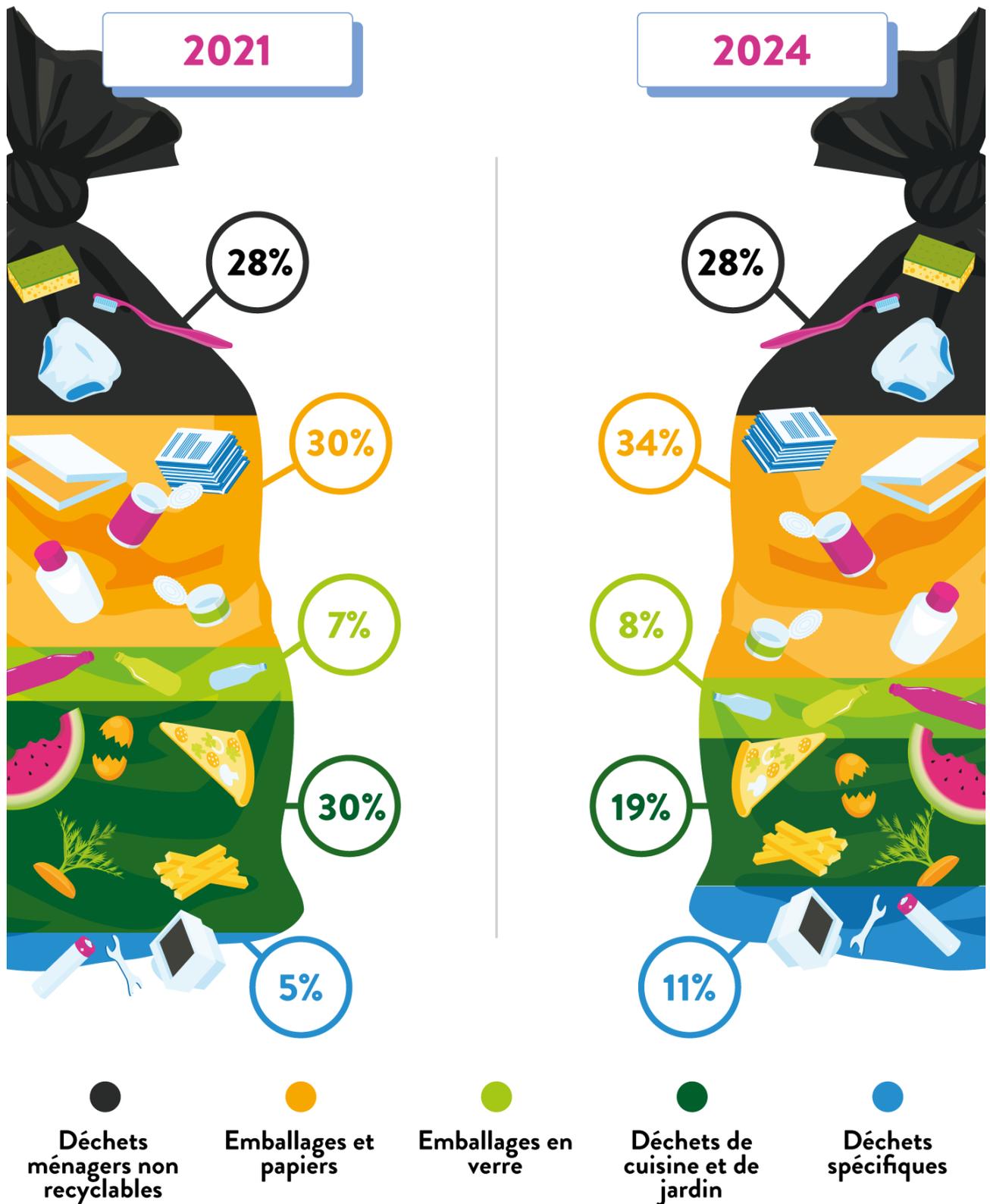
*** Sauf Déchèterie du Castellet
Gardiennage en régie communale

PRÉVENTION

Les caractérisations réalisées en 2021 et 2022 dans le cadre de l'Etude d'optimisation et harmonisation du service avec l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des bio déchets ont mis en évidence le contenu type des déchets recensés dans les conteneurs à ordures ménagères résiduelles.

Les résultats de la caractérisation présentent toujours des résultats 72% du contenu des ordures ménagères résiduelles pourraient être complètement triés, recyclés et valorisés.

Cette nouvelle caractérisation révèle la part réelle qu'occupent les déchets ultimes dans nos poubelles et la marge de manœuvre qui s'offre à chaque foyer pour augmenter ses performances de tri.



Ces nouvelles caractérisations ont été réalisées en novembre 2024. Elles laissent apparaître une baisse de la présence des biodéchets dans les sacs à ordures ménagères.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté le 7 juillet 2024 en conseil communautaire.

Rappel de la mise en place :

- Conseil communautaire du 23 février 2021 : Engagement de la mise en œuvre d'un PLPDMA,
- Conseil communautaire du 21 septembre 2021 : Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA,
- Conseil communautaire du 28 février 2023 : Création d'un emploi de chargé de mission pour la construction, animation et le suivi du PLPDMA et mise en place de la tarification incitative,
- Conseil communautaire du 26 avril 2023 : Convention DLVAGGLO / France Nature Environnement 04 (FNE) et approbation du plan d'actions 2023 au conseil communautaire du 13 juin 2023,
- Conseil Communautaire du 16 mai 2023 : Demande de subvention à la région sud pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA,
- Septembre 2023 : Recrutement d'un agent chargé de la construction, animation et le suivi du PLPDMA et mise en place de la tarification incitative.
- Mise en ligne pour la consultation publique du au
- Voté par le conseil Communautaire le 4 juillet 2024.

7 axes et 55 actions :

75,5 % des actions prévues en 2024 ont été lancées et/ou réalisées,
11,3 % d'avancement global du PLPDMA (sur les 15% prévus).

BILAN ANNUEL PRÉVENTION – PLPDMA 2024 GLOBAL

Les faits marquants de l'année :

- De nombreuses caractérisations réalisées (OM, déchèteries et services DLVAgglo) pour un état des lieux complet du territoire,
- Mise en place du paiement des professionnels pour l'accès aux déchèteries.

À COMPTER DE JANVIER 2024

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DEVIENT PAYANT POUR LES PROFESSIONNELS !

1 PASSAGE 2M³ PAR JOUR ET PAR ENTREPRISE

6M³* POUR LES DÉCHETS VERTS PAR JOUR ET PAR ENTREPRISE

PRIX PAR PASSAGE : PAIEMENT UNIQUEMENT EN LIGNE 60 €

ACCÈS DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELS

POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE QUI ONT DÉJÀ LEURS ACCÈS EN DÉCHÈTERIES

1. CONNECTEZ-VOUS À VOTRE COMPTE SYMETRI <https://dlva.usager.symetri.fr/connection>
2. CLIQUEZ SUR LE CADDY POUR ACCÉDER À VOTRE PANIER
3. AJOUTEZ DES PASSAGES DÉCHÈTERIES À VOTRE PANIER
4. SUIVEZ VOS DÉPÔTS Sur la page d'accueil de votre compte usagers

PAYEZ EN LIGNE 60€ LE PASSAGE

DLVA.fr 04 92 70 34 00

DLVA.fr 04 92 70 34 00

*Uniquement dans les déchèteries d'Oraison, Quinson et Villeneuve.

Date	Flux	Volumes
30 novembre 2023 à 11:30:42	2	Carbone : 1 m ³ ; Déchets Verts : 1 m ³
30 novembre 2023 à 11:54:01	1	Déchets Verts : 5 m ³

Figure 1 - Flyer pour le paiement des professionnels en déchèterie

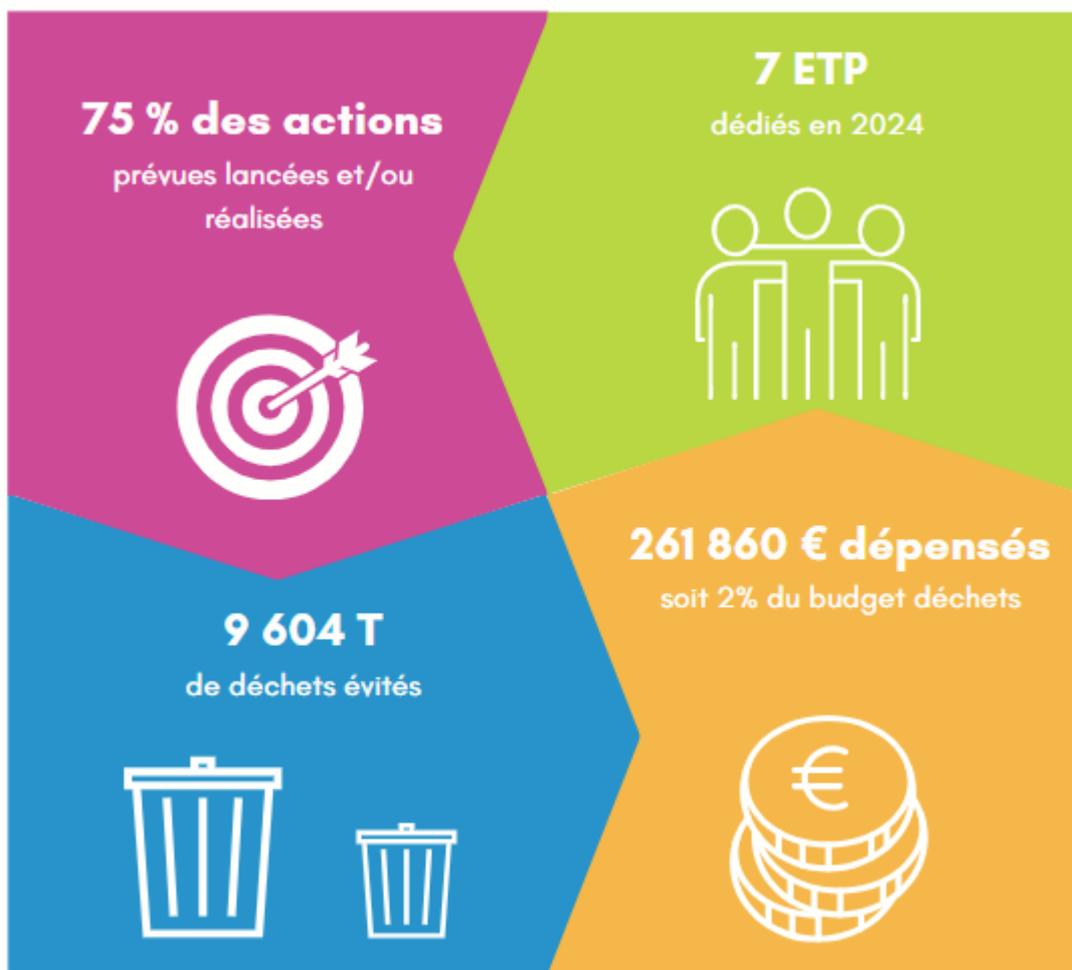
- Sensibilisation et communication renforcées sur le passage en multi matériaux (écoles, stands et manifestations) suite à la sortie du SYDEVOM au 1^{er} septembre,



Figure 2 - Extrait du guide du tri distribué à tous les habitants du territoire.

- Retard de plusieurs actions par manque de temps (boîte à outils des pros, Eco-défis des commerçants et artisans, communication zéro déchet plastique, guide et plateforme de la consommation responsable)

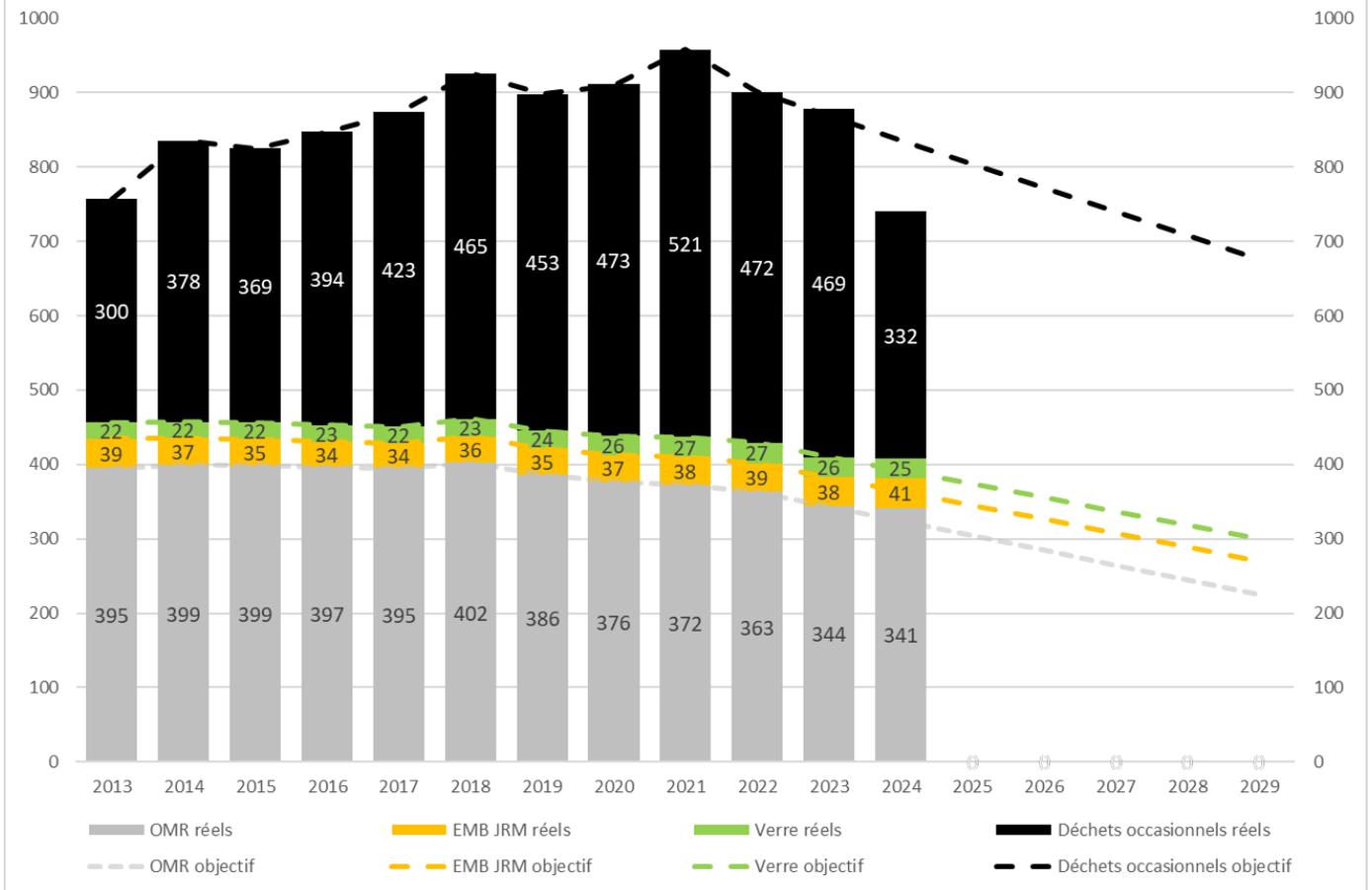
Les indicateurs généraux :



Indicateurs	Cible 2024	Réel 2024	Résultats 2024
% d'avancement du PLPDMA	15%	11,3%	75%
Effectif de l'équipe projet du programme (ETP)	7	7.09	
Rapport du budget consacré à la prévention (par rapport au budget du SPGD)	2%	2.03%	Résultats 2022*
Ratio d'OMA en kg/habitant/an	392	407	429
Ratio de DMA en kg/habitant/an	836	740	901

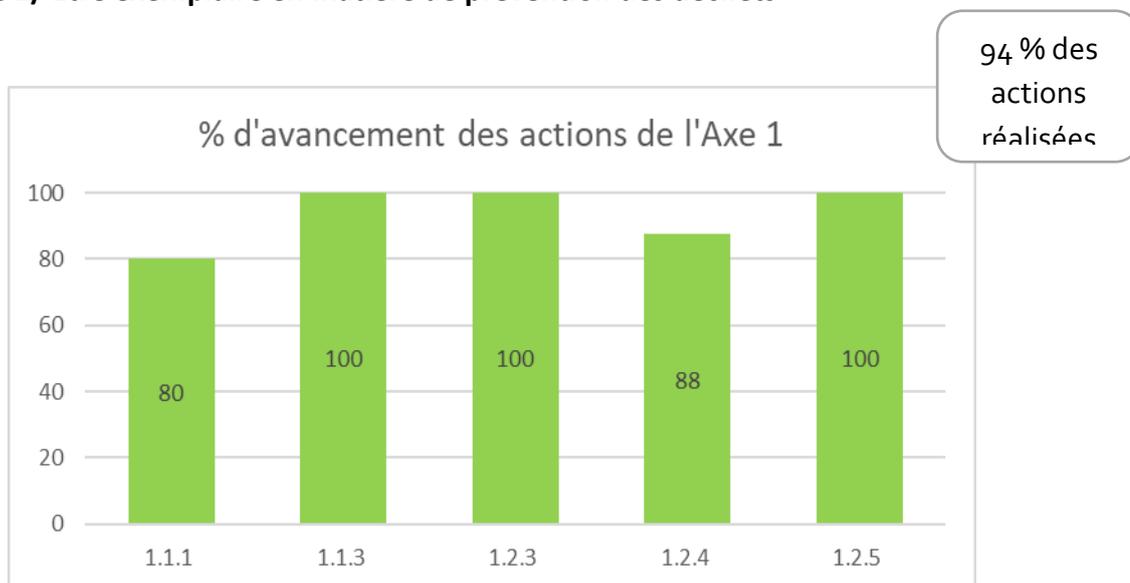
*les tonnages 2022 correspondent aux tonnages de départ du PLPDMA.

Evolution du ratio des DMA au sein de DLVAgglo (kg/hab/an)



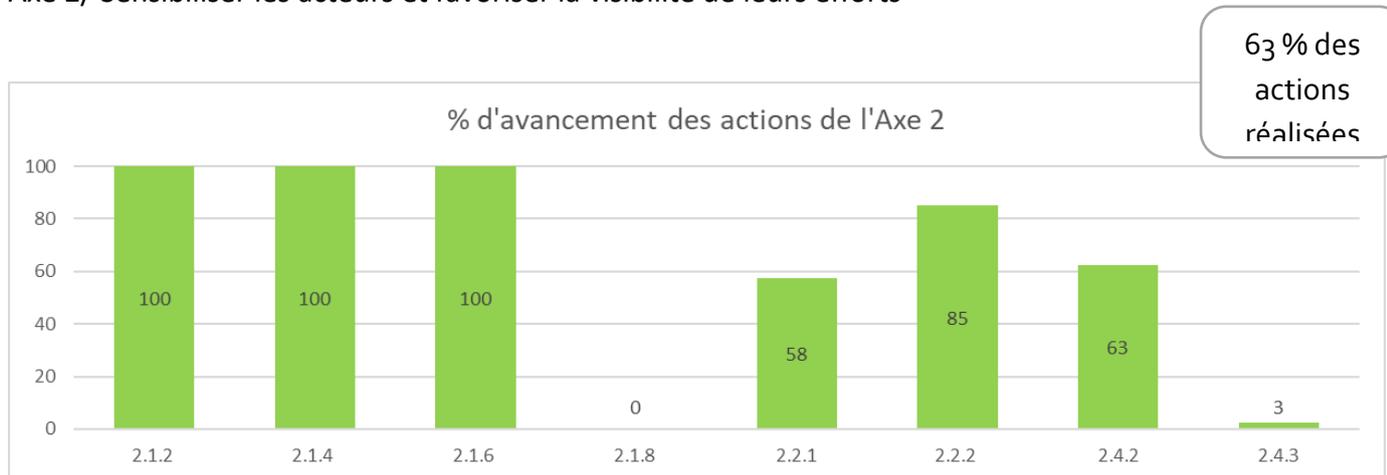
BILAN PAR AXE

Axe 1/ Etre exemplaire en matière de prévention des déchets



- 1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité
- 1.1.3 Caractérisations OMR et encombrants
- 1.2.3 Rendre les agents du SPPGD des ambassadeurs de la prévention
- 1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée à la prévention pour les communes du territoire
- 1.2.5 Organisation de temps forts en interne DLVAgglo autour du déchet

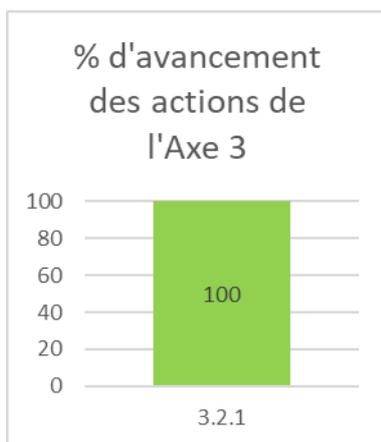
Axe 2/ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts



- 2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire
- 2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations
- 2.1.6 Développement d'outils de communication visuels
- 2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique
- 2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets
- 2.2.2 Sensibiliser les quartiers prioritaires au travers du Projet contrat de ville
- 2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »
- 2.4.3 Promotion de la plateforme "Bours'O vert"

Axe 3/ Utiliser les instruments économiques

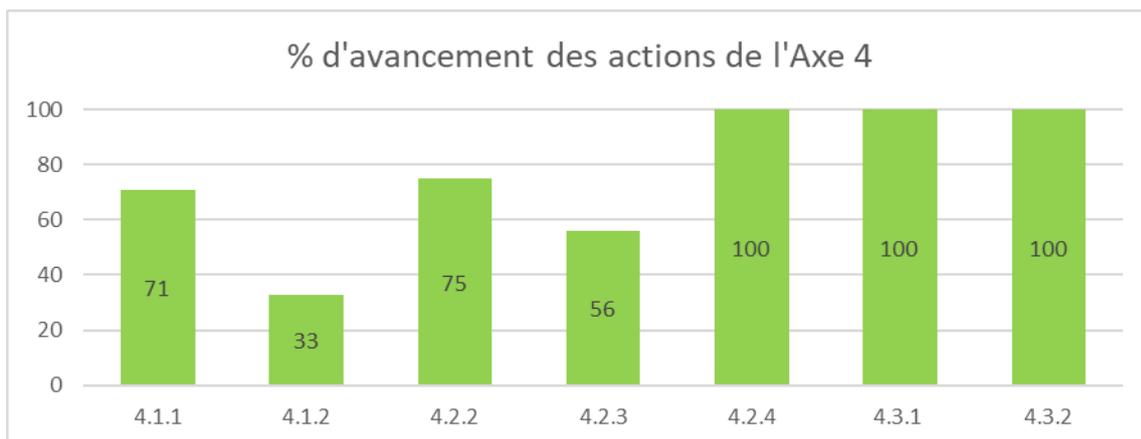
100 % des actions réalisées



- 3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)

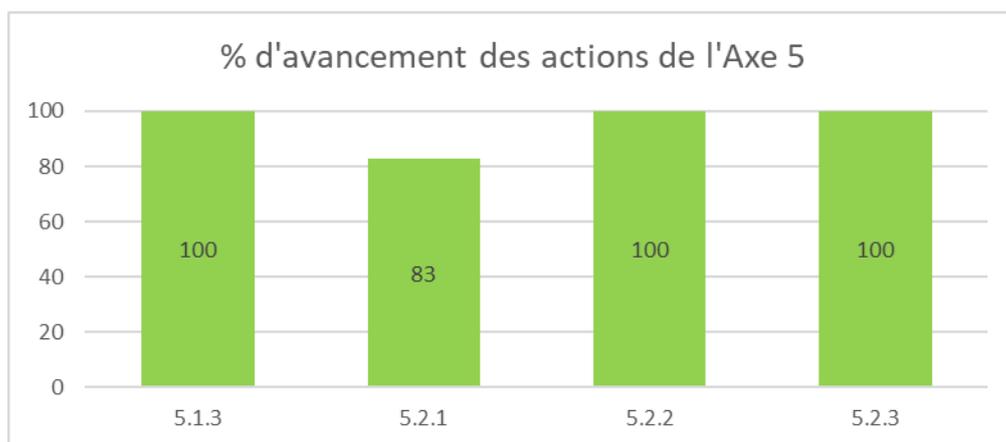
Axe 4/ Organiser la gestion de proximité des bio déchets

80 % des actions réalisées



- 4.1.1 Composteurs individuels
- 4.1.2 Lombricomposteurs individuels
- 4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes
- 4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes
- 4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant
- 4.3.1 Actions de sensibilisation lors de manifestations
- 4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost

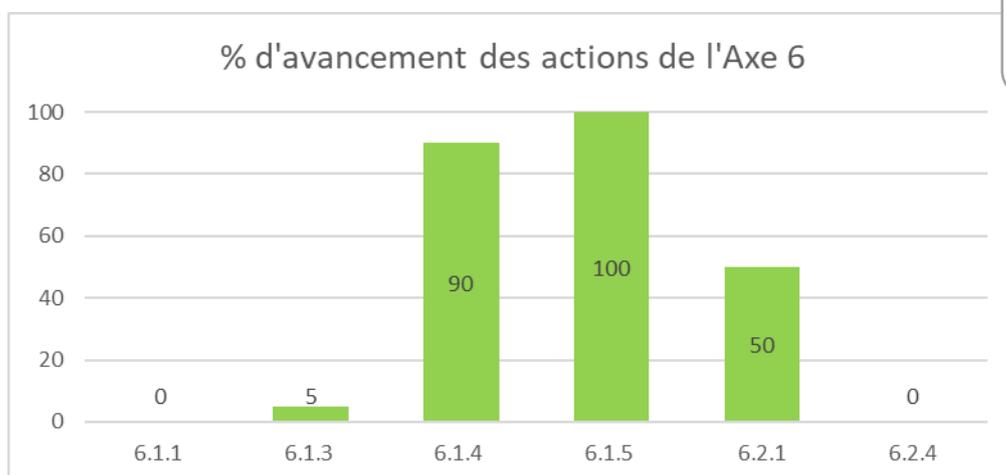
Axe 5/ Augmenter la durée de vie des produits



96 % des actions réalisées

- 5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants
- 5.2.1 Pérenniser les activités de la Ressourcerie des AHP
- 5.2.2 Extension du développement des "Zones de réemploi"
- 5.2.3 Organisation de "Gratuiteries"

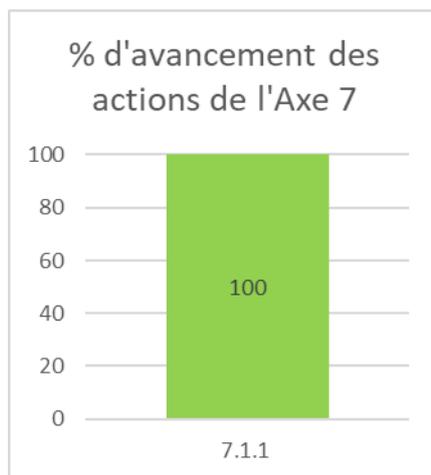
Axe 6/ Réduire les déchets des entreprises



41 % des actions réalisées

- 6.1.1 Boite à outils des pros
- 6.1.3 Plateforme ACTIF de la CCI
- 6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises
- 6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain
- 6.2.1 Accès aux déchèteries
- 6.2.4 Projet « Eco-défis des commerçants et artisans »

Axe 7/ Favoriser la consommation responsable



100 % des actions réalisées

- 7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective

MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX

Dans le cadre de l'opération « Kit à Composter » l'acquisition d'un broyeur à végétaux permet d'apporter de la matière sèche indispensable au processus de compostage. Depuis 2023, les communes ont pu broyer, sur site, leurs déchets verts et réutiliser le broyat.

Objectifs :



- Broyer les végétaux dans la commune,
- Eviter le transport du broyat (limitation de l'impact carbone),
- Utiliser le broyat pour les composteurs individuels et partagés,
- Utiliser le broyat pour le paillage des espaces publics.

Cette opération a fait l'objet d'un financement de l'Ademe et de la Région Sud.



Nbre Jours	COMMUNES
5	VOLX
5	VOLX
5	VOLX
5	Puimoisson
5	Puimoisson
5	La Brillanne
5	Pierrevet
5	Puimichel
5	La Brillanne
23	Manosque
3	Corbières
5	Corbières
76	

Mises à disposition des communes :

En 2024 12 mises à dispositions ont eu lieu tout au long de l'année permettant à 8 communes de broyer leurs déchets verts et de les valoriser sur site.



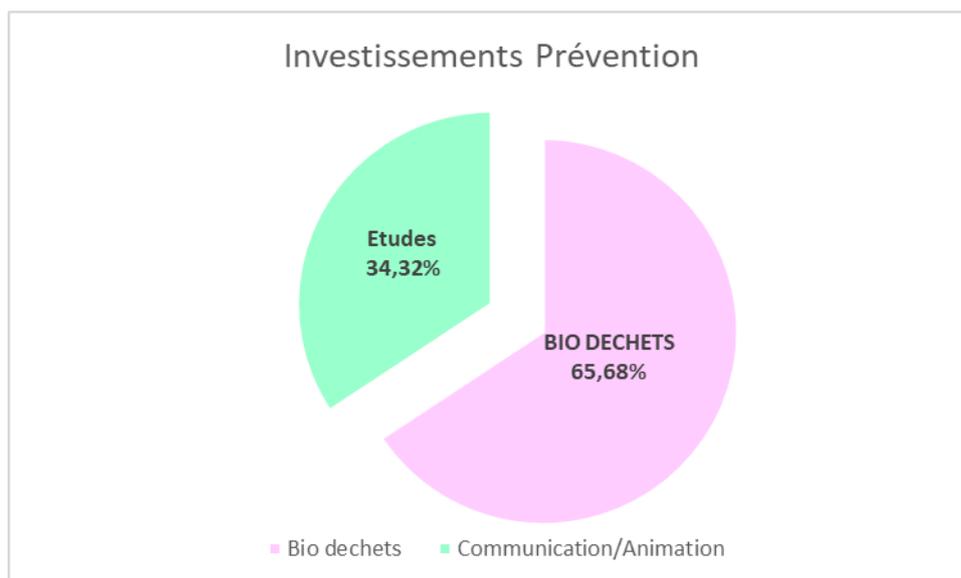
LES ACTIONS DE PREVENTION SATELLITES

Dépenses de fonctionnement sur la prévention

Description	Total en € TTC
Librairie Jaubert - 4 jeux le petit composteur	98,02 €
ABRAM - 30 pinces à déchets	1 524,24 €
ECOCIVICOM - Caractérisations OM et TV	32 100,00 €
Culture permanente - Formation référents des sites de compostage collectif	2 480,00 €
PLPDMA	5 514,00 €
Dépliant Redevance Spéciale	576,00 €
Stickers poubelles Redevance Spéciale	2 220,00 €
Guide + flyer compostage partagé	1 002,00 €
Visuels camions BOM	1 680,00 €
Guide du compostage	952,80 €
Jeu Déchet'city	1 800,00 €
Stickers poubelles bi-flux	1 356,00 €
Réalisation de nouveaux guides du tri avec les consignes en bi-flux	5 830,80 €
Distribution du guide du tri avec un édito dans tous les foyers	8 382,22 €
Réalisation de Mémotri avec les consignes bi-flux	582,00 €
Roll-up bi-flux	96,00 €
Campagne d'affichage du passage en bi-flux sur les bus	3 030,00 €
Collecte des sapins	3 547,00 €
Noël zéro déchets	1 380,00 €
Impression fin d'année	1 000,00 €
Frais prévention : salaires, véhicules, EPI	149 189,02 €
TOTAL	224 340,10 €

Les investissements prévention

Description	Référence	Quantité	Total en € TTC
Composteurs - EMERAUD ID	COMPOSTEURS INDIVIDUELS	724	48 470,57 €
	BIO SEAUX	1200	6 897,60 €
	COMPOSTEURS COLLECTIFS ET PIECES DETACHEES	32	7 337,65 €
Signalétique - IMPRIMERIE DE HAUTE PROVENCE	SIGNALETIQUE COMPOSTAGE COLLECTIF	X	982,80 €
Kits à composter - WELDOM	PETIT MATERIEL POUR LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE	X	1 012,79 €
TOTAL INVESTISSEMENTS PREVENTION : BIODECHETS			64 701,41 €
ECOGEOS	ETUDE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE - PHASE 1 - ANALYSE DE CONTEXTE PHASE 2 - ETUDE DES SCENARIOS	X	18 210,00 €
CALIA	ETUDE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE - PHASE 1 - ANALYSE DE CONTEXTE PHASE 2 - ETUDE DES SCENARIOS	X	14 070,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS PREVENTION : ETUDES			32 280,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024 SUR LA PREVENTION			96 981,41 €



COLLECTE ET TRAITEMENT

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes (ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation) ou dans les contenants de tri répartis sur tout le territoire et les déchèteries.

Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement en respectant les gestes de tri.

En 2024, DLVAgglo a collecté **26 484.56 tonnes d'OMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément et les déchets des activités économiques collectés par le service public. Une baisse de 0.19% est constatée par rapport à 2023 ; elle représente une baisse 50.88 tonnes.

En 2024, DLVAgglo a collecté **45 982.64 tonnes de DMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie. Cette baisse représente 9 282.20 tonnes soit

- ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
- POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (PAV) – TRI SELECTIF
- ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE – RECUPERATION DU TEXTILE

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Source Ademe (La composition des ordures ménagères et assimilées en France)

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchèteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

DLVAgglo exerce la compétence de la collecte et du traitement des **déchets ménagers et assimilés**.

Assimilés : c'est-à-dire qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires (contenants, fréquence des tournées, flux...) que ceux mis en place pour les ménages.

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales).



Ordures ménagères résiduelles : Part des ordures ménagères collectée en mélange (dans le même sac) après collectes sélectives (déchets qui ne se trient pas).

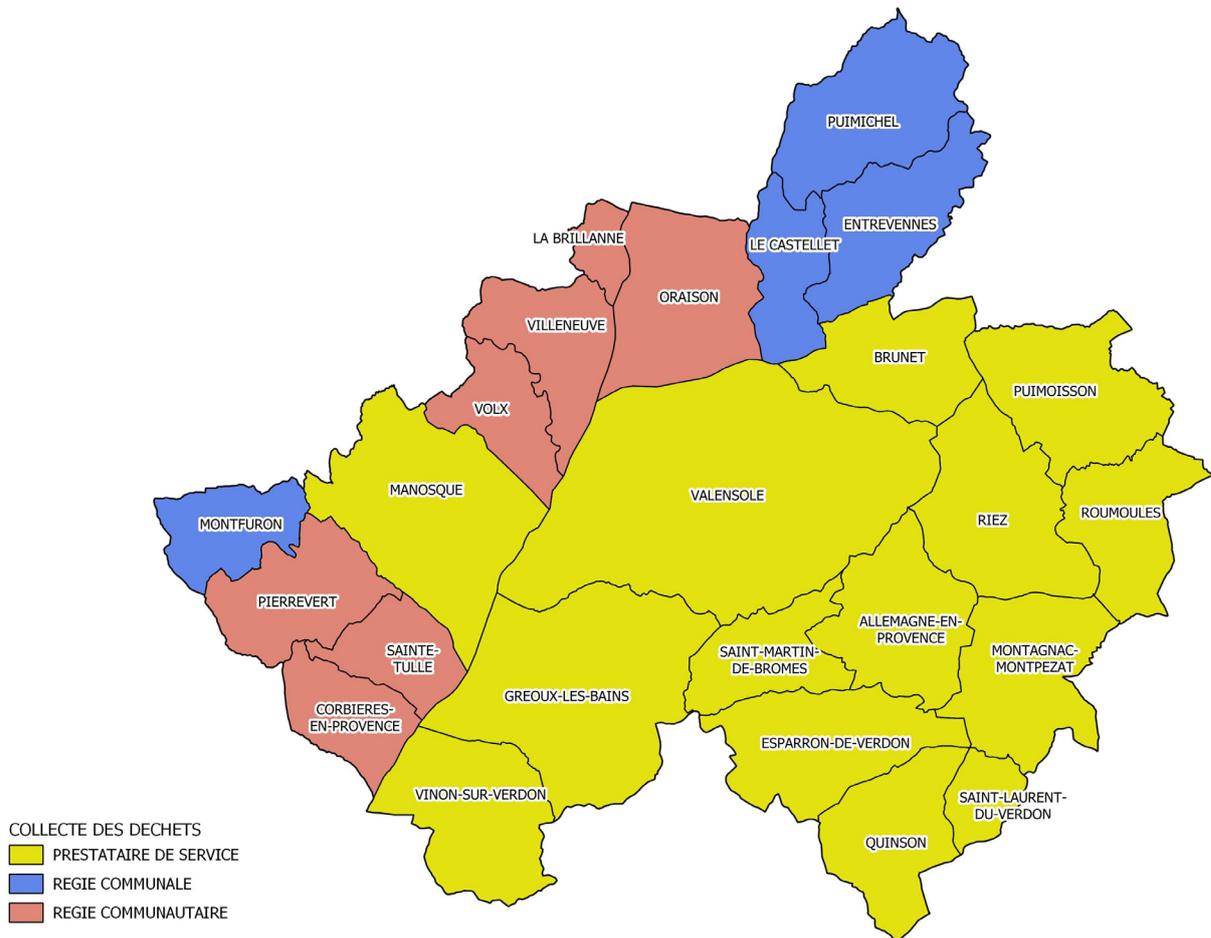
Ce sont des déchets non valorisables qui ne peuvent et ne doivent pas être jetés dans les bacs ou colonnes de tri ni en déchèteries. Ils doivent être déposés dans des conteneurs à ordures ménagères, dans des sacs poubelles fermés.

En 2024, **22 192.23 tonnes** d'OMR ont été collectées sur tout le territoire DLVAgglo ce qui représente **341,46 Kg/habitant**.

Une fois collectés, ces déchets sont transportés jusqu'au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDU 04) où ils sont enfouis.



La collecte des ordures ménagères résiduelles est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :



L'élimination

L'élimination des ordures ménagères résiduelles est assurée :

- Par l'intermédiaire du SYDEVOM
 - jusqu'au 31 août 2024 pour les 16 communes adhérentes (28 668 habitants).
- Par DLVAgglo :
 - jusqu'au 31 août 2024 pour les 9 communes non adhérentes (36 325 habitants),
 - depuis le 1^{er} septembre 2024 pour les 25 communes (64 993 habitants).

Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU 04 (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) situé à Valensole. Ce centre est une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).



Une fois au centre de stockage, les ordures ménagères résiduelles y sont pesées et enfouies.



TONNAGES ET COÛTS

Gestion des Ordures Ménagères Résiduelles sur l'année 2024

Collecte par un prestataire : 14 communes – 40 127 HABITANTS

Allemagne-en-Provence, Brunet, Esparron-de-Verdon, Gréoux les Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon.

	2023	2024	Variation en % 2023-2024
TONNAGES	15 852,05	15 718,29	-0,84%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	2 493 860,16 €	2 530 859,03 €	1,48%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	3 194 443,53 €	3 192 099,43 €	-0,07%
DONT TGAP	906 737,26 €	1 020 117,02 €	12,50%
TOTAL EN € TTC	5 688 303,69 €	5 722 958,46 €	0,61%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	358,84 €	364,10 €	1,47%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	141,89 €	142,62 €	0,51%

Pour chaque habitant de ce territoire, 391,71 kg de déchets ont été collectés contre 392,44 kg en 2023.

Collecte par les régies (communautaires et communales) : 11 Communes – 24 866 habitants

La Brillanne, Le Castellet, Corbières en Provence, Entrevennes, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Sainte Tulle, Villeneuve, Volx.

	2023	2024	Variation en % 2023-2024
TONNAGES	6 479,49	6 473,94	-0,09%
COÛTS DE COLLECTE EN € TTC	984 204,96 €	1 119 941,10 €	13,79%
COÛTS DE TRAITEMENT EN € TTC	1 128 264,59 €	1 385 724,92 €	22,82%
DONT TGAP	370 626,83 €	420 158,71 €	13,36%
TOTAL EN € TTC	2 112 469,55 €	2 505 666,02 €	18,61%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	326,02 €	387,04 €	18,71%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	85,25 €	100,77 €	18,20%

Pour chaque habitant de ce territoire, 260,35 kg de déchets ont été collectés contre 263,99 kg en 2023.

TOTAL DES TONNAGES ET COÛTS EN € TTC

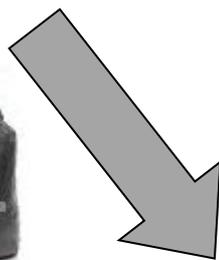
Communes collectées par prestataire et communes collectées en régie + lavage et maintenance des contenants.

	2023	2024	Variation en % 2023-2024
TONNAGES	22 331,54	22 192,23	-0,62%
COÛTS DE COLLECTE	3 478 065,12 €	3 650 800,13 €	4,97%
COÛTS DE TRAITEMENT	4 322 708,13 €	4 577 824,35 €	5,90%
DONT TGAP	1 277 364,09 €	1 440 275,73 €	12,75%
MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES	57 212,87 €	75 570,23 €	32,09%
TOTAL	7 857 986,11 €	8 304 194,71 €	5,68%
RATIO A LA TONNE	351,88 €	374,19 €	6,34%
RATIO A L'HABITANT	121,14 €	127,77 €	5,48%

On constate une timide baisse de tonnage de 0,62% qui correspond à 139,31 tonnes soit une baisse de 2,14 kg par an et par habitant.

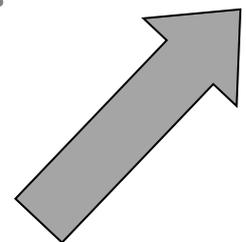
Malgré la baisse de tonnages, le coût de collecte continue d'augmenter de 4.97%.

Baisse des tonnages



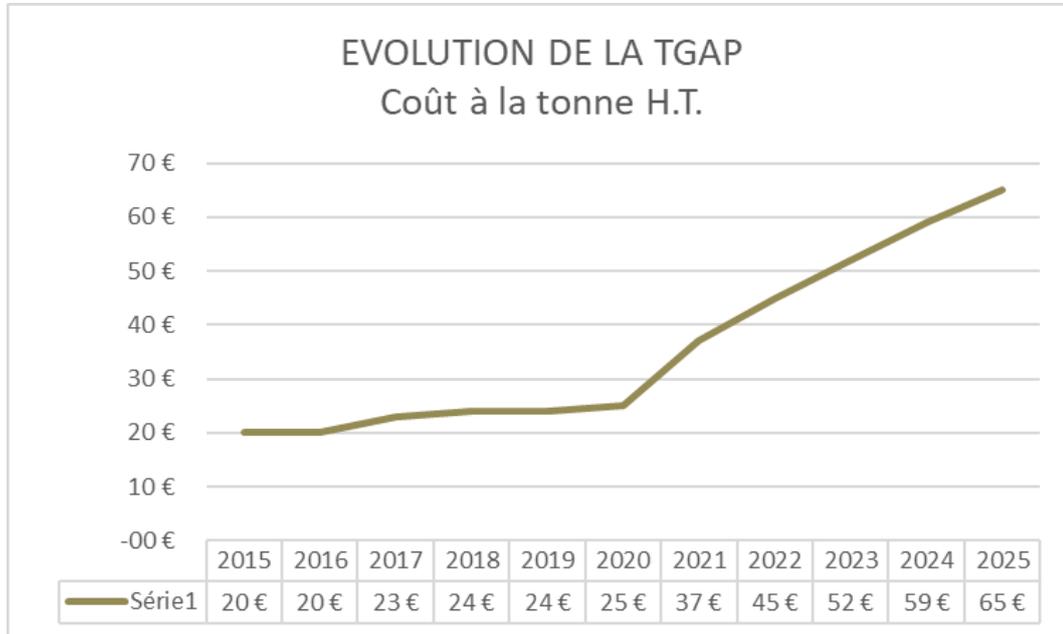
-0.62 %
Soit 139.31 Tonnes

Hausse des coûts



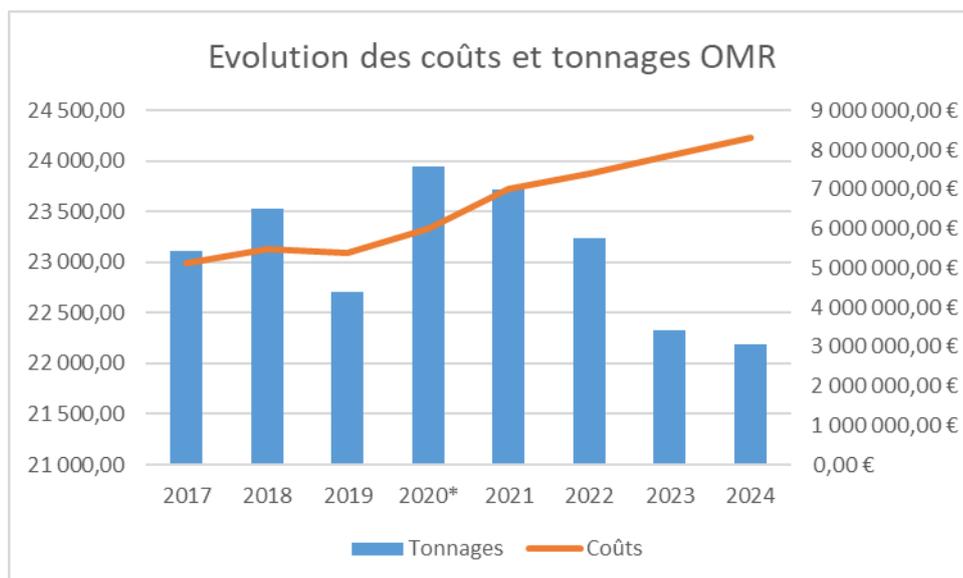
5.68%
446 208.60 €
Dont 162 911.64 € de TGAP.

Le coût du traitement augmente également de 5,90%. Il est également dû essentiellement à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP). Elle est passée à 59 € HT/tonne au 1^{er} janvier 2024 (52 € HT en 2022). Cette augmentation de 7 € hors taxe par tonne collectée représente, pour 2024, une augmentation de 12.75%, soit 162 911.64 € TTC.



EVOLUTION DES COÛTS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES EN € TTC								
	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	2024
Tonnages	23 108,23	23 523,87	22 710,31	23 943,92	23 722,32	23 242,93	22 331,54	22 192,23
Coûts	5 110 746,43 €	5 482 764,37 €	5 372 111,50 €	5 989 226,46 €	7 009 155,55 €	7 403 341,46 €	7 857 986,11 €	8 304 194,71 €

* Prise en compte à partir de 2020 des OMR de Vinon-sur-Verdon (Sortie du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon SMZV)



Comparaison des coûts régie et prestataire

	PRESTATAIRE	REGIE
Tonnages	15 718,29	6 473,94
Coûts de collecte	2 530 859,03 €	1 119 941,10 €
Coûts de traitement	3 192 099,43 €	1 385 724,92 €
Dont TGAP	1 020 117,02 €	420 158,71 €
TOTAL	5 722 958,46 €	2 505 666,02 €
Ratio à la tonne	364,10 €	387,04 €
Ratio à l'habitant	142,69 €	100,77 €
KG par habitant	391,71	260,35

Pour le secteur collecté en prestataire :

- Ce territoire est plus urbain (il comprend Manosque). Comme dans tout le territoire français on constate que le milieu urbain produit plus de déchets que le milieu rural : 40% des déchets proviennent du milieu urbain contre 13% du milieu rural (Source ADEME : « Déchets chiffres clés 2023 »).
- Ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire. Les touristes ne sont pas comptabilisés dans la population du territoire alors que leurs déchets sont intégrés dans les tonnages et les coûts.

Ces éléments permettent d'affirmer que le volume de déchets par habitant est plus important dans le secteur collecté en prestataire qui comprend le secteur le plus urbain et le plus touristique.

Pour le secteur collecté en régie :

- En 2024, le prestataire est intervenu, en plus de l'organisation habituelle, pour les collectes spécifiques qui nécessitent des moyens techniques adaptés. En effet, sur cette année, le service était dans l'attente de la livraison des équipements de collecte pour les colonnes enterrées et semi enterrées installées sur ce territoire (benne à compaction et la prédisposition Kinshoffer).

INVESTISSEMENTS SUR LES ORDURES MENAGERES EN € TTC

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2023 REALISES EN 2024			
Colonnes semi-enterré - CONTENUR	Vinon sur Verdon Parking des Aires	1	6 742,96 €
	Oraison avenue Abel Pin	2	13 485,91 €
	TOTAL	3	20 228,87 €
Colonnes enterrées - CONTENUR	Sainte Tulle avenue François Mitterrand	1	7 695,58 €
	Manosque chem des Embarrades - Rupture de charge - Livrées en 2023 et posées en 2024	1	230,40 €
	TOTAL	1	7 925,98 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2023 REALISES EN 2024			28 154,85 €
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES			
Conteneurs à ordures ménagères - CONTENUR	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES 660 L	340	45 312,00 €
	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES 330 L	30	3 254,40 €
	TOTAL	370	48 566,40 €
Colonnes semi-enterrées - CONTENUR	Manosque rue du Prèche	1	6 503,18 €
	Manosque avenue de l'Argile	2	13 045,32 €
	Manosque complexe omnisport	2	13 045,32 €
	TOTAL	5	32 593,82 €
Colonnes sérigraphiées 5 m3 - SULO France	Passage en tout colonnes à Esparron de Verdon	22	66 261,36 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES			147 421,58 €
TOTAL INVESTISSEMENT ORDURES MENAGERES EN 2024			175 576,43 €

INVESTISSEMENT SUR LES ORDURES MENAGERES

	2022	2023	2024
Coûts investissement	204 258,34 €	148 107,52 €	175 576,43 €

L'investissement sur les ordures ménagères a augmenté de 18,55% de 2023 à 2024. En effet, il y a eu les premiers investissements du passage en tout PAV, 22 colonnes OMR pour Esparron de Verdon, commune test et volontaire.

LE TRI SELECTIF

Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans les filières spécifiques à chaque flux.
Dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'éco-organisme CITEO, ses tonnages sont déclarés et soutenus financièrement.

ORGANISATION DU TERRITOIRE EN MATIERE DE TRI

A compter du 1^{er} septembre 2 points importants en matière de tri sélectif :

1. Les collectes assurées jusqu'au 31 aout par le SYDEVOM 04 sont assurées soit en régie soit en prestataire (cf. Page 13).
2. Le territoire passe en bi-flux dit multimatériaux entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

TONNAGES ET COÛTS :

	VERRE		MULTIMATERIAUX		PAPIERS EN PAP		CARTONS HORS DECHETERIES		TOTAL		Evolution 2023-2024
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
TONNAGES	1 710,21	1 656,33	1 467,75	1 494,36	25,57	29,09	1 000,37	1 112,55	4 203,90	4 292,33	2,10%
COÛT COLLECTE TRI ET CONDITIONNEMENT EN € TTC	153 119,98 €	129 982,20 €	868 208,75 €	954 122,52 €	9 991,25 €	10 770,81 €	533 089,28 €	570 900,56 €	1 564 409,26 €	1 665 776,09 €	6,48%
COÛT MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES EN € TTC	-00 €	-00 €	3 795,00 €						3 795,00 €	-00 €	-100,00%
MAINTENANCE DISPOSITIF CLIIINK	59 080,00 €	59 755,20 €							59 080,00 €	59 755,20 €	1,14%
TOTAL EN € TTC	212 199,98 €	189 737,40 €	872 003,75 €	954 122,52 €	9 991,25 €	10 770,81 €	533 089,28 €	570 900,56 €	1 627 284,26 €	1 725 531,29 €	6,04%
RACHATS	38 470,42 €	55 884,42 €	73 404,44 €	69 924,63 €	1 278,50 €	1 727,50 €	0,00 €	85 542,98 €	113 153,36 €	213 079,53 €	88,31%
COUT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)									1 514 130,90 €	1 512 451,76 €	-0,11%

Hausse des tonnages



+2.10%

Soit 88.43 Tonnes

Hausse des coûts de Collecte



6.04%

Soit 98 247.03 €

Hausse des coûts de Rachat



88.13%

Soit 99 926.17 €

La hausse importante des rachats s'explique par la perception en 2024, du complément des recettes de 2023 sur les matériaux collectés sur les anciennes communes adhérentes au SYDEVOM.

En plus des rachats de matières par filières, l'intercommunalité bénéficie de soutiens versés par CITEO dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage ainsi que la communication associée.

Le SYDEVOM 04, titulaire du CAP pour une partie du territoire de DLVAgglo, jusqu'au 31 décembre 2023, a reversé le solde des soutiens à la collectivité en 2024.

Evolution coûts à la tonne 2023 / 2024 Tous flux confondus TTC

	2023	2024	↗ ↘
Sans les rachats	387,09 €	402,00 €	3,85%
Avec les rachats	360,17 €	352,36 €	-2,17%

SOUTIENS PERCUS EN 2024 :

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
CITEO EMBALLAGES LEGERS	131 409,59 €	118 149,91 €	249 559,50 €	EMBALLAGES MENAGERS LEGERS SUR TONNAGES 2023
CITEO EMBALLAGES VERRE	6 162,59 €	5 973,51 €	12 136,10 €	EMBALLAGES VERRE SUR TONNAGES 2023
CITEO PAPIERS	28 851,18 €	22 206,00 €	51 057,18 €	PAPIERS SUR TONNAGES 2022
TOTAL	166 423,36 €	146 329,42 €	412 416,60 €	

Synthèse des coûts à la tonne des recyclables (coût aidé)

	2023	2024	↗ ↘
Sans les rachats et les soutiens	387,09 €	402,00 €	3,85%
Avec les rachats et les soutiens	297,21 €	256,28 €	-13,77%

INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF EN € TTC :

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET 2021 REALISES EN 2024			
Véhicule de collecte des colonnes de tri - UGAP	CAMION AMPLIROLL	1	113 800,70 €

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR LE BUDGET 2023 REALISES EN 2024			
Colonnes semi-enterrées Vinon sur Verdon Parking les Aires - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 150,44 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES	1	5 009,76 €
	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	5 073,47 €
	TOTAL	3	15 233,67 €
Colonnes semi-enterrées Oraison rue Abel Pin - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	5 150,44 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES	3	7 355,06 €
	TOTAL	4	12 505,50 €
Colonnes enterrées Sainte Tulle avenue François Mitterrand - CONTENUR	COL ENTERREE VERRE	1	7 224,68 €
	COL ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	14 234,36 €
	TOTAL	3	21 459,04 €
Colonnes enterrées Manosque chem des Embarrades - CONTENUR - Livrées	RUPTURE DE CHARGES	1	691,19 €
Colonnes sérigraphiées pour le tri sélectif - SULO France	COLONNE SERIGRAPHIEE VERRE	3	7 590,24 €
	COLONNE SERIGRAPHIEE EMBALLAGES PAPIERS	5	11 435,40 €
	PLAQUE DIBOND VERRE	10	176,40 €
	PLAQUE DIBOND EMBALLAGES PAPIERS	20	352,80 €
	TOTAL	X	19 554,84 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2023 REALISES EN 2024			69 444,24 €

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES			
Conteneurs de tri sélectif - CONTENUR	CONTENEURS EMBALLAGES PAPIERS	110	14 546,40 €
	STICKERS EMBALLAGES PAPIERS	200	384,00 €
	CONTENEURS CARTONS	191	26 448,96 €
	TOTAL	X	41 379,36 €
Colonnes semi-enterrées Manosque rue du Prèche- CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	4 910,66 €
	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	4 769,99 €
	COL SEMI-ENTERREE PAPIERS	1	4 833,70 €
	TOTAL	3	14 514,35 €
Colonnes semi-enterrées Manosque avenue de l'Argile - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	4 929,92 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	9 578,51 €
	TOTAL	3	14 508,43 €
Colonnes semi-enterrées Manosque complexe omnisport- CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	2	9 860,24 €
	COL SEMI-ENTERREE EMBALLAGES PAPIERS	2	9 578,92 €
	TOTAL	3	19 439,16 €
Colonnes sérigraphiées pour le tri sélectif - SULO France	COLONNE VERRE 4 M3	5	12 650,40 €
	COLONNE EMBALLAGES PAPIERS	5	11 435,40 €
	PLAQUES DIBOND EMBALLAGES PAPIERS	450	7 938,00 €
	TOTAL	X	32 023,80 €
Colonnes à cartons sérigraphiées 5m3 - COMPOECO	COLONNES CARTONS	18	43 178,40 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF SUR BUDGET 2024 ET REALISES			165 043,50 €

TOTAL INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF EN 2024

348 288,44 €

TOTAL INVESTISSEMENT TRI SELECTIF

	2022	2023	2024
Coûts investissement	177 188,57 €	268 924,07 €	348 288,44 €

Les investissements sur le tri sélectif ont augmenté de 29,51% entre 2023 et 2024, avec l'achat d'un véhicule et les colonnes nécessaires à la mise en place du passage en tout PAV.

ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE ET RECUPERATION DU TEXTILE

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte concerne tout le territoire DLVAgglo.

Sur rendez-vous, la Ressourcerie de Haute Provence se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont

redirigés vers les déchèteries de DLVAgglo par le prestataire.

En 2024, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté **940 adresses** (contre 979 en 2023) pour un montant de **67 240 €** (contre 66 400 € en 2023).



LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 11 conteneurs spécifiques répartis sur l'Agglomération.



Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

Les conteneurs textiles sont la cible de nombreuses dégradations afin de récupérer le textile et de pollution par des dépôts non appropriés : ordures ménagères, huiles de vidange ou huiles alimentaires.

LES DÉCHÈTERIES

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes (ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation) ou dans les contenants de tri répartis sur tout le territoire et les déchèteries.

Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement en respectant les gestes de tri.

En 2024, DLVAgglo a collecté **45 982.64 tonnes de DMA** qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie. Cette baisse représente 9 282.20 tonnes soit 16.80% par rapport à 2023.

FOCUS 2024

La gestion des déchèteries connaît, depuis 2022, des transformations profondes de fonctionnement.



Il a été décidé d'apporter un meilleur accompagnement des personnels en charge de l'accueil des usagers :

- Organisation de formations régulières utiles ou obligatoires (accueil, déchets spécifiques, SST, CACES),
- Contrôle des installations (eau, incendie, air),
- Meilleure adaptation des EPI (équipements de protection individuelle),
- Visites de la hiérarchie et de l'autorité.

En 2024, 2 journées ont été organisées afin que tous les agents d'accueil des déchèteries, « visitent » toutes les déchèteries du territoire.

En effet, chaque agent gère le site conformément à sa fiche de poste et aux directives qui lui sont données ; en revanche, chaque site est différent et nécessite, souvent, des organisations particulières.



De plus, chaque site (sauf Roumoules) existait à la création de l'agglomération en 2013. Depuis 2022, la volonté est d'harmoniser les déchèteries en matière de type de déchets accueillis, de conditions d'accès et de sécurité.

Chacun a pu se rendre compte des conditions de travail des collègues et échanger sur les différents moyens pour résoudre des problèmes communs rencontrés.

Courant 2025, les horaires, les panneaux d'entrée et les consignes de tri feront l'objet de nouvelles harmonisations.



LE CONTROLE D'ACCES

L'historique :

Le 15 décembre 2021, le règlement intérieur des déchèteries a été voté pour une entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2022**.

Le 1^{er} janvier 2023, un contrôle d'accès a été mis en place avec une mise en application obligatoire au 16 avril 2023.

Le 14 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la mise en place et les tarifs pour le paiement des professionnels du territoire en déchèterie à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le 2 Février 2024, instauration du paiement des apports des professionnels en déchèterie avec une tarification à 60 € le passage pour un volume maximum de 2m3.

Suite à cette mise en place, des rencontres avec des organisations de professionnels ont été organisées et ont abouti à **un moratoire du 01 Avril 2024 au 16 Juin 2024**.

Durant celui-ci des adaptations au fonctionnement initial ont été mises en place avec notamment le double passage / jour et la création d'un QR code exclusif « déchets verts » au tarif de 26€ le passage.

Le 17 Juin 2024 reprise du paiement des professionnels avec à disposition des professionnels les 2 QR codes précités.

Recettes :

Pour l'année 2024, le montant de la régie « accès des professionnels en déchèterie » s'élève à **86 076,57 €**

Après 7 mois d'exploitation, les recettes « Déchets Verts » représentent 11,18% de la recette globale avec un montant de 9 620,00 €

En 2024, 3 958 QR Codes ont été créés.

	Particuliers	Professionnels	TOTAL
Nombre de QR Codes créés	3 848	110	3 958

Depuis la mise en place, ce sont donc **20 569 QR Codes** délivrés avec 19 666 QR Codes particuliers et 903 professionnels.

La mise en place du paiement des professionnels en déchèterie a entraîné une baisse de la fréquentation des professionnels à hauteur de 47 % (9 606 passages en 2024 contre 18 157 passages en 2023).

REPARTITION DES PASSAGES PAR DECHETERIE :

Nombre de QR CODE scannés					
	Particuliers	Professionnels	TOTAL	TOTAL TONNAGES	MOYENNE T/Apports
GREOUX	12 117	896	13 013	1 642,29	0,13
LE CASTELLET	370	40	410	133,35	0,33
MANOSQUE	14 016	1 491	15 507	4 250,25	0,27
ORAISON	36 590	2 114	38 704	2 532,98	0,07
PIERREVERT	28 135	1 982	30 117	3 797,66	0,13
QUINSON	3 077	422	3 499	747,81	0,21
ROUMOULES	6 722	354	7 076	917,09	0,13
VALENSOLE	9 696	373	10 069	893,63	0,09
VILLENEUVE	30 195	1 385	31 580	2 759,63	0,09
VINON SUR VERDON	9 074	549	9 623	1 404,67	0,15
TOTAL	149 992	9 606	159 598	19 079,35	0,12

LES ZONES DE REEMPLOI



Depuis 2022, les zones de réemploi ont été installées dans les déchèteries d'Oraison et de



Villeneuve en zone « test ».

Pour s'inscrire totalement dans l'esprit « réemploi », l'intérieur des caissons a été aménagé, en régie uniquement avec du matériel de récupération.

Le principe est simple : les personnes admises en déchèterie (munies d'un QR Code) peuvent déposer les objets dont ils n'ont plus besoin et qui fonctionnent encore. Les personnes admises en déchèterie peuvent récupérer les objets déposés dans ces zones autorisées.



Devant le succès remporté par les 2 zones test depuis 2022, 3 nouveaux sites ont été installés en 2024 :



Valensole,



Gréoux les Bains,



Vinon-sur-Verdon.

CETTE OPERATION EST FINACEE PAR LA REGION SUD

Cette action est soutenue par la région SUD



PRESENTATION

Déchets collectés en déchèterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso, huiles de vidange et huiles de friture.

Déchets interdits dans toutes les déchèteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) :

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchèteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

ECOSYSTEM, éco-organisme agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2024, **393,90 tonnes de DEEE** ont été collectées sur les déchèteries de DLVAgglo soit **12,90 % de moins** qu'en 2023, dont **1,30 tonnes de lampes** (ampoules et néons), soit **29,70 % de moins** qu'en 2023. Ces tonnages correspondent à 70 940 appareils et 16 593 lampes.

Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) :

Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : le rapport annuel n'ayant pas encore été transmis par l'éco-organisme, ECOMAISON, au moment de la rédaction du présent rapport, les coûts évités ne peuvent pas être estimés.

Tonnages 2024 : 1 532 T

Tonnages 2023 : 1 776,39 T

ECOMAISON reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA et également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les déchèteries non équipées puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

Depuis le 19 novembre 2024, l'ensemble des déchèteries du territoire est maintenant équipée d'une benne dédiée. La dernière mise en place a été l'équipement du Castelet en novembre 2024.

Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques, ...



L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient une partie des tonnages collectés.

En 2024, **37,75 tonnes** de produits chimiques ont été pris en charge, c'est à dire collectés, traités et soutenus par ECODDS.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : DLVAgglo conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.

Batteries usagées



2 938 Kg de piles et batteries usagées en 2024 soit **4,11 % de plus** qu'en 2023. Ces boîtes ont été distribuées lors des actions de l'ambassadrice du tri.

L'éco-organisme COREPILE, qui assure la collecte et le traitement des piles, verse également un soutien financier annuel à la collectivité.

Les capsules Nespresso

L'ARCA (Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium) organise et prend en charge la

collecte des capsules Nespresso. Le soutien financier aux collectivités en 2024 est calculé sur les tonnages 2022 et s'élève à **1 101 € pour 3,62 tonnes**.



Bien que le soutien financier soit relativement faible, ce service fonctionne bien en déchèterie, les usagers apportent régulièrement leurs capsules.

La collecte des huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées sur toutes les déchèteries du territoire, ainsi que sur les communes d'Allemagne en Provence, Esparron de Verdon, Montagnac-Montpezat, et Saint-Laurent-de-Verdon.

La société FAURE assure gratuitement la collecte car il est reconnu dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) d'Huiles.

En 2024, **35 521 litres** ont été collectés sur le territoire.

La collecte des huiles alimentaires usagées (HAU)



VEGETOIL est le prestataire qui collecte gratuitement les huiles végétales pour DLVAgglo dans les déchèteries du territoire. Le prestataire se paie en revendant les huiles.

En 2024, **2 211 tonnes d'huiles** de friture ont été collectées en déchèteries.

La collecte des cartouches d'encre et des toners

Ils sont repris et traités gratuitement par la société PRINTERREA. **252 kg** ont été collectés en 2024.

Les pneumatiques

Les pneumatiques sont traités par ALIAPUR. Leur prestataire, TFM pneus, loue des bennes fermées à DLVAgglo et en assure la collecte.

Les déchèteries de Gréoux les Bains, Manosque, Oraison, Quinson, Roumoules, Valensole, Villeneuve et Vinon-sur-Verdon sont

équipées et peuvent recevoir jusqu'à 4 pneus par an par foyer. Le dépôt de pneumatiques est interdit aux professionnels.

En 2024, ALIAPUR a traité **96,92 tonnes** de pneumatiques pour la l'intercommunalité.

Les pneus spécifiques (pneus agricoles, pneus de vélo, pneus jantés ou trop sales) sont considérés « hors filière ». Le traitement est facturé à DLVAgglo, car ils ne font pas parti de la filière pris en charge par l'Eco organisme.

SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 :

FLUX	ORGANISME	DLVA	SYDEVOM	TOTAL
D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	ECOSYSTEM/OCAD3E	37 473,00 €		37 473,00 €
DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT	ECOMAISON	53 167,96 €		53 167,96 €
DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	ECO-DDS	7 441,86 €		7 441,86 €
PILES ET ACCUMULATEURS	COREPILE	480,00 €		480,00 €
CAPSULES NESPRESSO - Tonnages 2022	ARCA	501,00 €	600,00 €	1 101,00 €
CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS - LE SOUTIEN A ÉTÉ REVERSE A L'ASSOCIATION RIRE MEDECIN	PRINTERREA	-00 €		-00 €
	TOTAL	99 063,82 €	600,00 €	99 663,82 €

Les soutiens ont connu une augmentation de 4,37% (95 493,57 € en 2023).

TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES PAR FLUX (EN TONNES) – HORS DECHETS VERTS :

	AMIANTE	BOIS	CARTONS	DDM ¹	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	GRAVATS	PLASTIQUE	TOTAL
GREOUX		132,52	73,12	11,221	243,79	16,06	595,20		1 071,91
LE CASTELLET	1,15	25,35	1,98	-00,0	24,94	3,86	40,60		97,88
MANOSQUE	0,60	447,42	114,79	14,877	1 255,42	9,07	1 650,98		3 493,16
Oraison		237,99	75,46	5,701	352,07	94,86	909,18	40,16	1 715,42
PIERREVERT		253,84	72,34	17,027	514,05	87,12	809,40		1 753,78
QUINSON	0,38	47,10	5,68	5,025	93,43	8,58	308,18		468,38
ROUMOULES		106,10	20,48	7,398	155,27	16,28	355,20	33,64	694,37
VALENSOLE		103,96	42,66	5,913	169,61	29,76	288,80	24,80	665,50
VILLENEUVE		198,84	51,52	3,486	335,20	100,34	788,02	49,80	1 527,21
VINON SUR VERDON		88,78	55,71	12,859	326,91	26,10	426,58		936,94
TOTAL	2,13	1 641,90	513,73	83,51	3 470,69	392,03	6 172,14	148,40	12 424,54
Pourcentage	0,02%	13,21%	4,13%	0,67%	27,93%	3,16%	49,68%	1,19%	100%

¹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.

Pour rappel : l'amiante n'est pas acceptée en déchèterie. Ce déchet est déposé illégalement devant les déchèteries.

COÛTS DES DECHETERIES PAR FLUX EN 2024 (EN € TTC) – HORS DECHETS VERTS :

	Personnel	Divers*	Amiante	Bois	Carton	DDM	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
Gréoux les Bains	124 924,20 €	23 532,75 €		24 847,01 €	17 116,69 €	17 665,34 €	72 272,75 €	2 876,64 €	24 691,76 €		2 042,48 €	309 969,62 €
Le Castellet	18 937,77 €	21 583,59 €	4 487,34 €	5 745,34 €	2 434,89 €	1 856,29 €	8 146,98 €	1 240,94 €	2 828,12 €			67 261,26 €
Manosque	152 995,69 €	11 560,75 €	2 305,96 €	65 596,93 €	17 540,74 €	26 340,57 €	330 533,14 €	1 485,28 €	41 093,91 €		2 421,01 €	651 873,99 €
Oraison	76 892,86 €	37 137,07 €		37 798,86 €	14 384,79 €	11 911,85 €	98 215,04 €	4 853,72 €	31 385,37 €	12 420,58 €	1 307,36 €	326 307,50 €
Pierrevet	108 817,78 €	20 890,33 €		40 706,93 €	12 115,73 €	30 454,51 €	59 623,59 €	6 435,41 €	28 554,35 €			307 598,63 €
Quinson	73 197,91 €	29 131,26 €	2 150,53 €	12 412,55 €	2 706,96 €	14 002,69 €	32 219,41 €	2 471,06 €	19 617,74 €		1 266,00 €	189 176,11 €
Roumoules	102 102,09 €	18 897,33 €		24 679,97 €	9 689,01 €	13 482,18 €	50 406,12 €	2 807,07 €	22 469,12 €	14 766,41 €	2 558,59 €	261 857,89 €
Valensole	92 089,34 €	17 764,69 €		19 116,34 €	11 387,36 €	14 727,53 €	50 606,52 €	3 126,28 €	11 967,02 €	3 486,68 €	1 513,29 €	225 785,05 €
Villeneuve	114 414,83 €	42 729,40 €		33 517,63 €	12 534,01 €	9 865,38 €	95 099,61 €	6 220,54 €	28 825,41 €	14 903,69 €	1 571,95 €	359 682,45 €
Vinon sur Verdon	111 492,80 €	20 944,15 €		15 751,65 €	11 282,63 €	17 432,21 €	95 646,25 €	2 218,75 €	16 358,58 €		2 025,60 €	293 152,62 €
TOTAL	975 865,28 €	244 171,32 €	8 943,83 €	280 173,21 €	111 192,81 €	157 738,56 €	892 769,41 €	33 735,69 €	227 791,38 €	45 577,36 €	14 706,28 €	2 992 665,12 €
Rachats matières					39 501,58 €			11 853,46 €		870,80 €		52 225,84 €

**En fonction des sites : location + caissons D3E + caissons réemploi + GNR + frais de structure + EPI + réparations vidéosurveillance + frais compacteur + MAD + maintenance SYMETRI + frais de télécommunication + contrôle règlementaire*

EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE PAR POSTE (EN € TTC) – HORS DECHETS VERTS :

	TONNAGE / FLUX			Variation 2023-2024	EVOLUTION DES COÛTS / FLUX			Variation 2023-2024	EVOLUTION DES COÛTS / TONNE / FLUX			Variation 2023-2024
	2022	2023	2024		2022	2023	2024		2022	2023	2024	
Gardiennage et MAD					882 087,60 €	1 043 359,13 €	975 865,28 €	-6,47%				
Divers					215 601,38 €	270 295,53 €	244 171,32 €	-9,67%				
Amiante		2,06	2,13			7 961,64 €	8 943,83 €			3 864,87 €	4 198,98 €	
Bois	2 083,60	1 939,16	1 641,90	-15,33%	308 106,98 €	357 145,08 €	280 173,21 €	-21,55%	147,87 €	184,18 €	170,64 €	-7,35%
Cartons	612,94	621,33	513,73	-17,32%	91 224,50 €	91 871,95 €	111 192,81 €	21,03%	148,83 €	147,86 €	216,44 €	46,38%
DDM	71,24	70,92	83,51	17,75%	131 490,49 €	123 427,66 €	157 738,56 €	27,80%	1 845,74 €	1 740,38 €	1 888,86 €	8,53%
Encombrants*	4 299,23	4 114,66	3 470,69	-15,65%	1 012 399,17 €	1 034 911,04 €	892 769,41 €	-13,73%	235,48 €	251,52 €	257,23 €	2,27%
Ferrailles	507,22	436,51	392,03	-10,19%	24 448,27 €	27 931,88 €	33 735,69 €	20,78%	48,20 €	63,99 €	86,05 €	34,48%
Gravats	10 403,18	9 184,29	6 172,14	-32,80%	313 245,78 €	262 475,17 €	227 791,38 €	-13,21%	30,11 €	28,58 €	36,91 €	29,14%
Plastiques	122,10	124,46	148,40	19,24%	32 025,70 €	37 738,48 €	45 577,36 €	20,77%	262,29 €	303,22 €	307,13 €	1,29%
Pneus					13 219,81 €	14 512,70 €	14 706,28 €	1,33%				
TOTAL	18 099,51	16 493,39	12 424,53	-24,67%	3 023 849,68 €	3 271 630,26 €	2 992 665,12 €	-8,53%	167,07 €	198,36 €	240,87 €	21,43%
RACHATS					97 890,22 €	44 976,00 €	51 355,04 €	14,18%				

*Les déchets « encombrants » sont enfouis ; aux coûts de collecte et de traitement s'ajoute le coût à la tonne de la TGAP.

EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE PAR DECHETERIE EN € TTC :

	TONNAGES			Variation	COÛTS TTC			Variation
	2022	2023	2024		2022	2023	2024	
Gréoux les Bains	1 835,60	1 876,11	1 071,91	-42,87%	311 868,54 €	302 477,55 €	309 969,62 €	2,48%
Le Castellet	139,75	121,86	97,88	-19,68%	38 273,14 €	72 660,54 €	67 261,26 €	-7,43%
Manosque	3 859,03	4 220,02	3 493,16	-17,22%	545 195,62 €	645 224,54 €	651 873,99 €	1,03%
Oraison	2 729,85	2 014,11	1 715,42	-14,83%	364 573,09 €	382 483,48 €	326 307,50 €	-14,69%
Pierrevert	2 492,77	2 198,07	1 753,78	-20,21%	441 091,00 €	518 613,35 €	307 598,63 €	-40,69%
Quinson	1 365,80	722,01	468,38	-35,13%	278 139,05 €	190 801,76 €	189 176,11 €	-0,85%
Roumoules	479,69	935,54	694,37	-25,78%	123 286,02 €	221 224,26 €	261 857,89 €	18,37%
Valensole	1 745,02	1 329,01	665,50	-49,93%	291 726,42 €	299 192,14 €	225 785,05 €	-24,54%
Villeneuve	2 324,15	1 929,30	1 527,21	-20,84%	342 910,05 €	347 114,93 €	359 682,45 €	3,62%
Vinon sur Verdon	1 127,86	1 147,32	936,94	-18,34%	286 786,76 €	291 837,70 €	293 152,62 €	0,45%
TOTAL	18 099,51	16 493,36	12 424,55	-24,67%	3 023 849,69 €	3 271 630,26 €	2 992 665,12 €	-8,53%

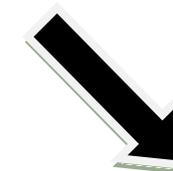
Baisse des tonnages



-24.67 %

Soit – 1 606.15 Tonnes

Baisse des coûts

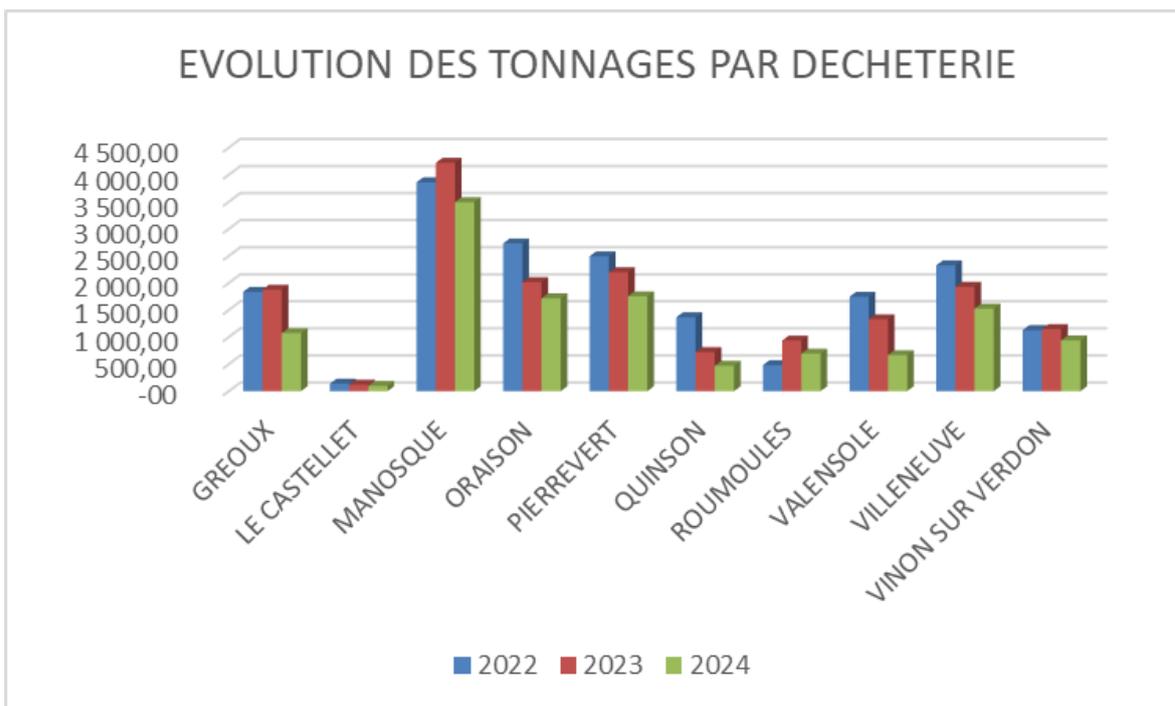


-8.53%

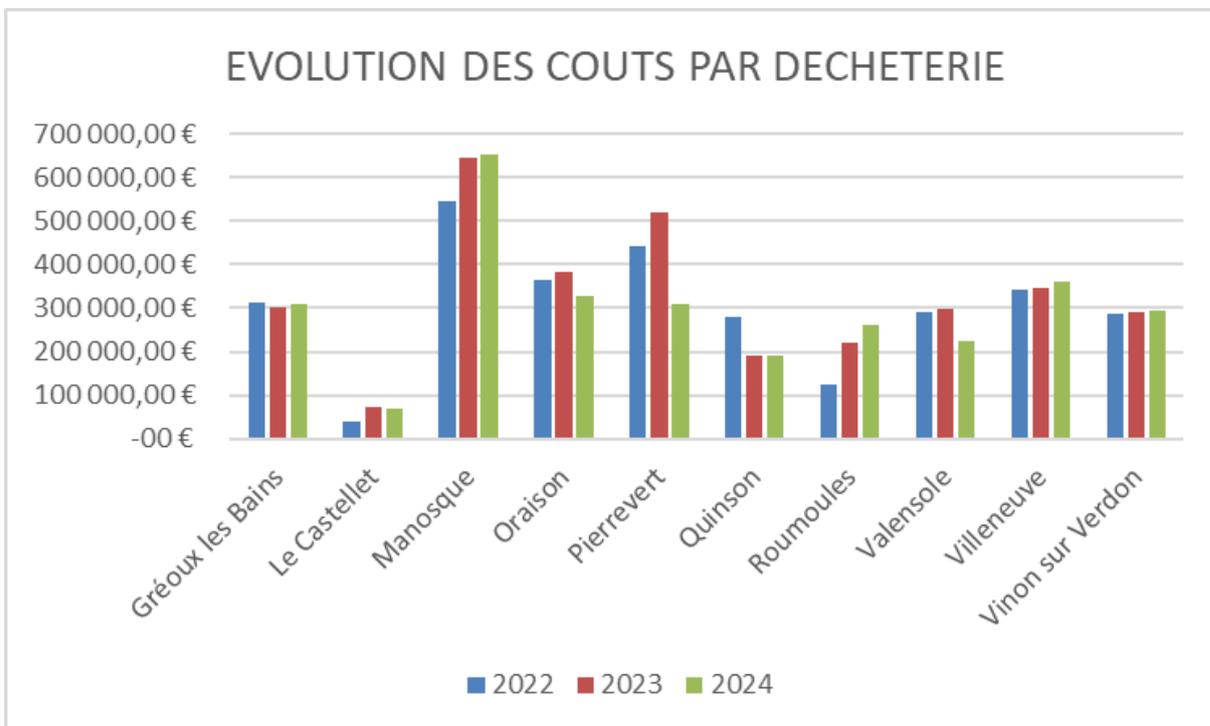
Soit – 278 965.14

Les variations de 2023 à 2024 s'expliquent par 2 raisons :

- Changement des marchés de collecte et de traitement au 1^{er} septembre 2024 qui ont connu une augmentation,
- Malgré la baisse des tonnages constatée, le frais fixe ne changent pas



Il est constaté une baisse générale des tonnages sur l'ensemble des équipements pour un total de -24.76%.



Il est constaté une stabilité dans l'évolution des coûts et même une légère baisse générale de 8,53%.

INVESTISSEMENTS 2024 POUR LES DECHETERIES

PRESTATAIRE	Référence	TOTAL EN € TTC
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2022 REALISES EN 2024		
SYMETRI	LOGICIEL GESTION DES DCEHETERIES	10 879,20 €
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2023 REALISES EN 2024		
SYMETRI	MODULE PAYFIP POUR FACTURATION DES PROFESSIONNELS	1 800,00 €
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES		
JENNY PUB	15 SUPPORTS SIGNALETIQUES POUR INFORMER DE LA VIDEOSURVEILLANCE SUR LES DECHETERIES	120,60 €
SYMETRI	3 LICENCES D'EXPLOITATION	3 697,20 €
TRADIM	LOGICIEL DE GESTION DE LA REDEVANCE SPECIALE	10 080,00 €
COLAS	MISE EN SECURITE DES QUAIS DE LA DECHETERIE DE VALENSOLE	59 880,00 €
SYDEVOM 04	CESSION DE 4 BENNES 30 M3	11 026,00 €
GPT COLAS CHAPUS CER	ETUDE DE POLLUTION DE SOL SUR LE TERRAIN DE SAINTE TULLE	19 107,90 €
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2024 REALISES		103 911,70 €

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN DECHETERIES EN € TTC :

	2022	2023	2024
Evolution des coûts d'investissement en déchèterie	1 149 929,98 €	73 750,63 €	116 590,90 €

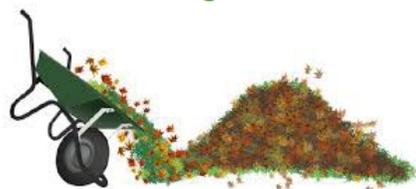
En 2022, la déchèterie de Roumoules occupait 89% des dépenses d'investissement en déchèteries. De 2023 à 2024, ces dépenses d'investissement augmentent de 58 % sur le total des investissements réalisés.

LES DECHETS VERTS

TONNAGES ET COÛTS :

	2022			2023			jan à août 2024			sept à déc 2024			TOTAL 2024			Evolution 2023 - 2024		
	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE	TONNAGES	COÛTS EN € TTC	COÛTS EN € TTC / TONNE
APPORT DIRECT	518,77	22 202,89 €	42,80 €	517,67	19 931,63 €	38,50 €	196,72	6 393,79 €	32,50 €				196,72	6 393,79 €	32,50 €	-62,00%	-67,92%	-15,58%
AIRE A DECHETS VERTS D'ESPARRON DE VERDON	100,85	6 846,91 €	67,89 €	115,11	8 174,27 €	71,01 €	222,50	15 448,64 €	69,43 €	0,00	0,00 €	0,00 €	222,50	15 448,64 €	69,43 €	93,29%	88,99%	-2,23%
DECHETERIE DE GREOUX	1 020,52	75 567,86 €	74,05 €	841,64	65 472,10 €	77,79 €	367,18	33 578,62 €	91,45 €	203,20	16 466,79 €	81,04 €	570,38	50 045,41 €	87,74 €	-32,23%	-23,56%	12,79%
DECHETERIE DU CASTELLET	23,40	3 625,88 €	154,95 €	21,92	4 365,53 €	199,16 €	22,92	3 405,14 €	148,57 €	12,55	917,06 €	73,07 €	35,47	4 322,20 €	121,86 €	61,82%	-0,99%	-38,81%
DECHETERIE DE MANOSQUE	721,56	40 651,35 €	56,34 €	779,56	45 688,75 €	58,61 €	473,44	28 032,22 €	59,21 €	283,65	27 365,09 €	96,47 €	757,09	55 397,30 €	73,17 €	-2,88%	21,25%	24,85%
DECHETERIE D'ORAISON	1 417,74	57 706,33 €	40,70 €	609,61	54 319,92 €	89,11 €	488,96	20 716,66 €	42,37 €	328,60	35 576,76 €	108,27 €	817,56	56 293,41 €	68,86 €	34,11%	3,63%	-22,73%
DECHETERIE DE PIERREVERT	1 905,59	75 257,37 €	39,49 €	3932,91	168 586,31 €	42,87 €	1 619,00	68 790,99 €	42,49 €	424,88	46 000,77 €	108,27 €	2043,88	114 791,76 €	56,16 €	-48,03%	-31,91%	31,02%
DECHETERIE DE QUINSON	301,44	19 574,74 €	64,94 €	192,26	13 478,77 €	70,11 €	279,43	19 364,22 €	69,30 €	0	0,00 €	0,00 €	279,43	19 364,22 €	69,30 €	45,34%	43,66%	-1,15%
DECHETERIE DE ROUMOULES	110,10	14 403,43 €	130,82 €	263,54	34 246,03 €	129,95 €	143,72	18 772,42 €	130,62 €	79,00	8 814,12 €	111,57 €	222,72	27 586,54 €	123,86 €	-15,49%	-19,45%	-4,68%
DECHETERIE DE VALENSOLE	623,72	53 311,12 €	85,47 €	508,06	46 949,08 €	92,41 €	163,88	16 136,49 €	98,47 €	64,25	6 531,52 €	101,66 €	228,13	22 668,00 €	99,36 €	-55,10%	-51,72%	7,53%
DECHETERIE DE VILLENEUVE	2 529,77	99 901,60 €	39,49 €	2651,22	113 378,27 €	42,76 €	919,26	38 944,88 €	42,37 €	320,66	34 717,11 €	108,27 €	1239,92	73 661,99 €	59,41 €	-53,23%	-35,03%	38,92%
DECHETERIE DE VINON SUR VERDON	458,10	33 165,20 €	72,40 €	501,88	38 380,30 €	76,47 €	286,88	22 148,92 €	77,21 €	180,85	20 643,02 €	114,14 €	467,73	42 791,94 €	91,49 €	-6,80%	11,49%	19,64%
TOTAL REGIE	0,00	-00 €	-00 €	0,00	-00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	1 074,14	116 294,64	108,27 €	1 074,14	116 294,64 €	108,27 €			
TOTAL PRESTATAIRE	9 731,56	502 214,69	51,61 €	10 935,38	612 970,96	56,05 €	5 183,89	291 732,98 €	56,28 €	823,50	80 737,59 €	98,04 €	6 007,39	372 470,57 €	62,00 €			
TOTAL	9 731,56	502 214,69 €	51,61 €	10 935,38	612 970,96	56,05 €	5 183,89	291 732,98 €	56,28 €	1897,64	197 032,23 €	103,83 €	7 081,53	488 765,21 €	69,02 €	-35,24%	-20,26%	23,13%

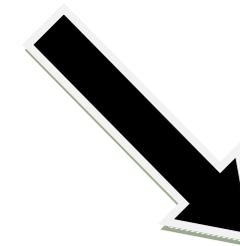
Baisse des tonnages de déchets verts



-35.24 %

Soit – 3 853.85 Tonnes

Baisse des coûts



-20.26%

Soit – 124 205.75 €

BILAN FINANCIER

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS - DEPENSES

DEPENSES HORS INVESTISSEMENTS :

DEPENSES	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COÛT TTC/ HAB
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	8 304 194,71	22 192,23	374,19 €	127,77 €
Dont TGAP	1 440 275,73 €	22 192,23	64,90 €	22,16 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	1 725 531,29 €	4 292,33	402,00 €	26,55 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	67 240,00 €			1,03 €
BRIGADE DE PROPRETE	43 109,48 €			0,66 €
DECHETERIES	2 992 665,12 €	12 424,54	240,87 €	46,05 €
DECHETS VERTS	488 765,21 €	7 081,53	69,02 €	7,52 €
FONCTIONNEMENT PREVENTION	224 340,10 €			3,45 €
SYDEVOM CONTRIBUTION GENERALE	43 283,00 €			0,67 €
SYDEVOM CONTRIBUTION COMMUNICATION	36 324,45 €			0,56 €
TOTAL DEPENSES EN 2024	13 925 453,36	45 990,63		214,26 €
TOTAL DEPENSES EN 2023	13 600 494,03	55 304,02		209,66 €

Le montant des dépenses hors investissements 2024 :

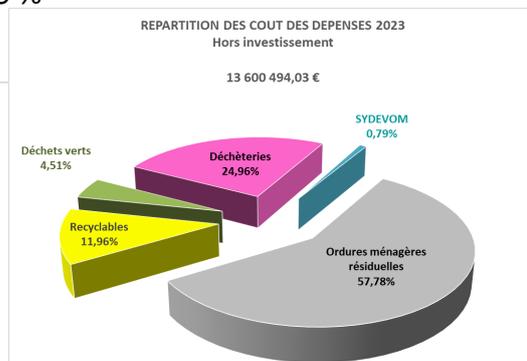
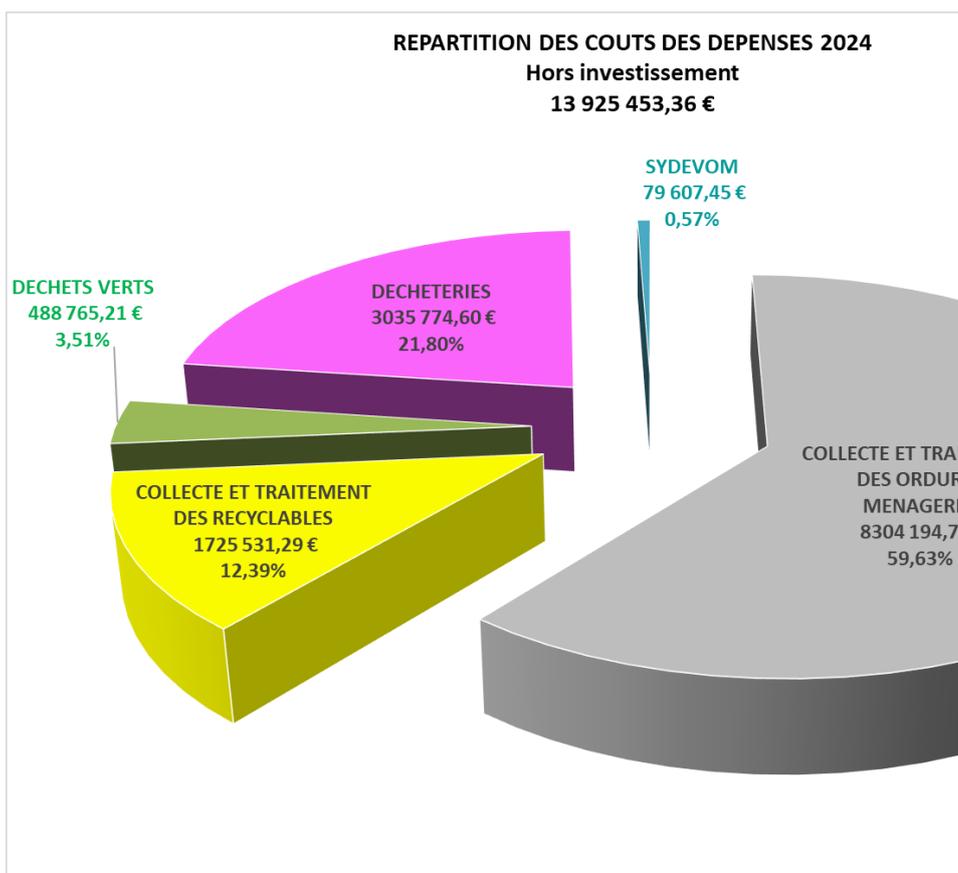
13 925 453,36 €

Contre une dépense hors investissements 2023 :

13 600 494,03 €

Soit une augmentation de :

2,39 %



DEPENSES AVEC INVESTISSEMENTS :

DEPENSES	COÛT TTC	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COÛT TTC/ HAB
INVESTISSEMENTS HORS PREVENTION	640 455,77			9,85 €
INVESTISSEMENT EN PREVENTION	96 981,41			1,49 €
FONCTIONNEMENT	13 925 453,36 €			214,26 €
TOTAL DEPENSES EN 2024	14 662 890,54 €	45 990,63	318,82 €	225,61 €
TOTAL DEPENSES EN 2023	14 220 959,03 €	53 699,18	263,09 €	227,14 €

Le montant des dépenses pour l'année 2024 s'élève à : 14 662 890,54 €

Contre une dépense en 2023 : 14 220 959,03 €

Soit une augmentation de : 3,11 %

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHET - RECETTES

SOUTIENS PAR FLUX DE DECHETS :

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
CITEO EMBALLAGES LEGERS	131 409,59 €	118 149,91 €	249 559,50 €	EMBALLAGES MENAGERS LEGERS SUR TONNAGES 2023
CITEO EMBALLAGES VERRE	6 162,59 €	5 973,51 €	12 136,10 €	EMBALLAGES VERRE SUR TONNAGES 2023
CITEO PAPIERS	28 851,18 €	22 206,00 €	51 057,18 €	PAPIERS SUR TONNAGES 2022
ECOSYSTEM	37 473,00 €		37 473,00 €	D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
ECOMAISON	53 167,96 €		53 167,96 €	DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT
ECO-DDS	7 441,86 €		7 441,86 €	DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES
COREPILE	480,00 €		480,00 €	PILES ET ACCUMULATEURS
ARCA	501,00 €	600,00 €	1 101,00 €	CAPSULES NESPRESSO - Tonnages 2022
PRINTERREA	-00 €		-00 €	CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS - LE SOUTIEN A ÉTÉ REVERSE A L'ASSOCIATION RIRE MEDECIN
TOTAL	265 487,18 €	146 329,42 €	412 416,60 €	

RECETTES TOTALES PERCUES SUR L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

RECETTES	2023	2024	Variation 2023-2024
SOUTIENS PERCUS	360 185,99 €	412 416,60 €	14,50%
RACHATS MATIERES	169 518,56 €	228 155,34 €	34,59%
RACHAT BACS ET COLONNES ABIMES	389,20 €	870,80 €	123,74%
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCE	6 498,00 €	6 480,16 €	-0,27%
SUBVENTION REGION SUD DECHETERIE DE ROUMOULES		21 365,58 €	
SUBVENTION ETAT DETR 2021 DECHETERIE DE ROUMOULES		6 830,88 €	
SUBVENTION REGION SUD - VALORISATION DES BIODECHETS	21 334,61 €	22 379,68 €	4,90%
SUBVENTION ADEME - ETUDE OPTIMISATION DU SERVICE	35 000,00 €		-100,00%
SUBVENTION REGION SUD ETUDE POUR L'INSTAURATION D'UNE TARIFICATION INCITATIVE		5 000,00 €	
SUBVENTION REGION SUD - PLPDMA	44 487,50 €		
SUBVENTION ADEME- KIT A COMPOSTER	21 288,75 €		
REGIE COMPOSTEURS	6 810,00 €	15 750,00 €	131,28%
REGIE DECHETERIES		86 076,57 €	
REDEVANCE SPECIALE		103 384,50 €	
TAUX DE TEOM	12,80%	12,80%	
TEOM	12 635 950,00 €	13 142 850,00 €	4,01%
REDEVANCE CAMPING	180 078,93 €	191 151,02 €	6,15%
TOTAL RECETTES EN € TTC	13 481 541,67 €	14 242 711,26 €	5,65%

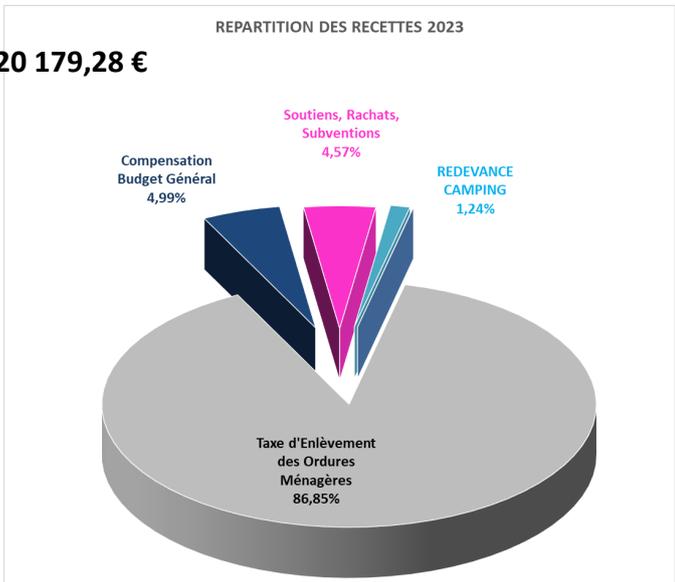
LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2024

Dépenses : **14 662 890,54 €**

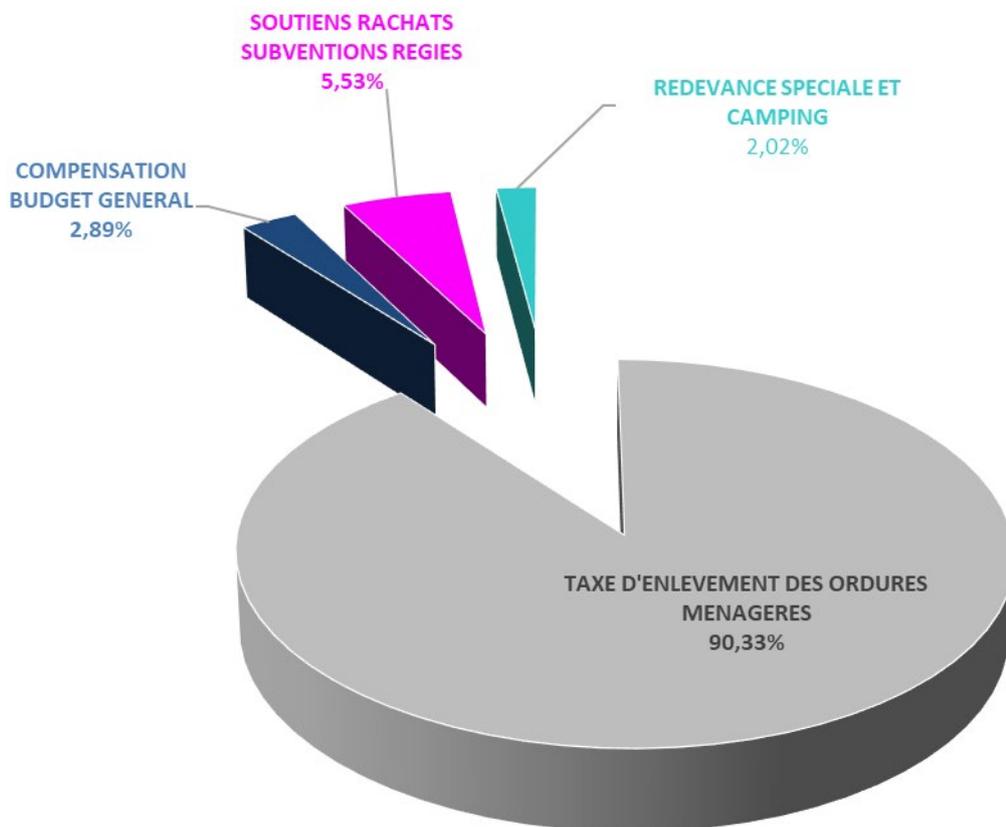
Recettes totales : **14 242 711,26 €**

Déficit compensé par le budget général : 420 179,28 €

En 2023 le déficit compensé par le budget général était de 739 806,69 €.



REPARTITION DES RECETTES 2024



GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

OMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les ordures ménagères et assimilés : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

DIB : Déchets Industriels Banals

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMBALLAGES : Emballages Ménagers Recyclables

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD : Mise à Disposition

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Equipements Electriques et Electronique

OM : Ordures Ménagères

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Locale de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

RS : Redevance spéciale

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMZV : Syndicat Mixte de la Zone Verdon

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TI : Tarification incitative

ANNEXES

ANNEXE 1 : Actions de prévention PLPDMA

ANNEXE 2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM – **NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE.**

ANNEXE 3 : Bilan annuel Alpes Environnement SPUR.

ANNEXE 4 : Rapport de développement durable ECOSYSTEM.

ANNEXE 5 : Rapport annuel ECOMAISON.

ANNEXE 6 : Rapport du prestataire VEOLIA – **NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE.**

ANNEXE 7 : Rapport du prestataire CSDU 04

ANNEXE 8 : Rapport du prestataire RHP